

Présidentielle américaine Une chronique et une série pour explorer les États-Unis chaque samedi *Pages B 2 et F 1*

Culture: là où crèche
Marc Labrèche *Page E 1*

www.ledevoir.com

LE DEVOIR

VOL. CVII N° 211

LE DEVOIR, LES SAMEDI 17 ET DIMANCHE 18 SEPTEMBRE 2016

2,83 \$ + TAXES = 3,25 \$

COURSE AU PQ > LES GRANDES ENTREVUES DU *DEVOIR*



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

Nous poursuivons avec Jean-François Lisée notre série de rendez-vous avec les candidats à la chefferie du Parti québécois. Les tables éditoriales, dont l'ordre a été déterminé au sort, se succèdent chaque samedi jusqu'à la fin septembre. *Page A 3*

IMMIGRATION

Prisonnières de leur couple

Ottawa est sur le point d'annuler une règle de parrainage qui a de dangereux effets secondaires

MARCO FORTIER
LISA-MARIE GERVAIS
ISABELLE PORTER

Le gouvernement Trudeau s'apprête à renverser une mesure controversée qui force les femmes immigrantes parrainées par leur conjoint à rester en couple au moins deux ans, à défaut de quoi elles risquent l'expulsion vers leur pays d'origine.

Ces règles ont été édictées par le gouvernement

VOIR PAGE A 10 : PRISONNIÈRES

Dossier >

La double épreuve des immigrantes violentées. *Page A 4*

Moi, Luisa, battue et sans statut. *Page A 5*

Trop peu de financement pour les interprètes spécialisées. *Page A 6*

AUJOURD'HUI



Plaisirs > Tendances voyage : où irons-nous demain? Anatomie d'une destination vedette, ou comment nous savons que le Japon, la Corée du Sud ou encore la Namibie feront bientôt fureur. *Page D 1*



Avis légaux..... A 8
Carrières..... C 3
Décès..... C 6
Mots croisés..... D 4
Petites annonces..... C 6
Sudoku..... D 4



ONF

Au centre Waseskun, les conditions de détention sont bien particulières.

DOCUMENTAIRE

Délinquants en guérison

Waseskun rend visite aux détenus autochtones qui séjournent dans un centre sans barreau ni grillage

FRANÇOIS LÉVESQUE
à Québec

« J'ai été placé à 12 ans dans un pensionnat. C'est là que j'ai vécu des abus. C'a fait de moi un homme de

rage. Ce que j'ai fait subir à ma femme, c'est pas bon... Je regrette tellement. As-tu, je l'aime encore plus. Pis elle, elle m'attend quand même. Elle m'attend à maison ». Ce témoignage, formulé avec

VOIR PAGE A 10 : GUÉRISON

ÉDUCATION

Québec lance la réflexion... et relance le débat

La proposition pour un ordre professionnel des enseignants divise le milieu

JESSICA NADEAU

Québec revient à la charge avec l'idée de créer un ordre professionnel pour les enseignants et de leur imposer de la formation en continu. Ce sont deux pistes d'action suggérées par le ministère dans un document de consultation rendu public vendredi, qui vise à poser les bases d'une nouvelle politique de la réussite éducative.

« La qualité de l'enseignement et des pratiques pédagogiques est une condition essentielle à la réussite éducative », peut-on lire dans le document de quatre pages qui sera soumis à une consultation générale au cours des prochains mois.

Québec entend ainsi « proposer la création d'ordres professionnels pour soutenir le développement

VOIR PAGE A 10 : ÉDUCATION

Stores de Qualité
INSTALLATION GARANTIE
.CA

FABRIQUÉ AU QUÉBEC
SUR MESURE
ESTIMATION GRATUITE
1 855 770-8677

Claude Bouchard

OPAQUES SOLAIRES TRANSLUCIDES
MOTORISATION DISPONIBLE

TOILES À ROULEAUX • PANNEAUX COULISSANTS • PERSIENNES • STORES VOILAGE • STORES ROMAINS
STORES HORIZONTAUX • STORES MOTORISÉS • STORES DE VERRIÈRES • STORES VERTICAUX

Jusqu'à **50%** de rabais ou **INSTALLATION GRATUITE**

QUÉBEC 418-654-8677
LÉVIS 418-654-8677
MONTRÉAL 819-696-8677
MONTRÉAL 514-231-8677
LAVAL 450-627-3716
LONGUEUIL 450-445-9829

Georgie & Coeur

Québec, Lévis, Montréal, Trois-Rivières, Repentigny, Laval, Boisbriand, Mont-Tremblant, Longueuil, Beloeil, Magog

ACTUALITÉS



PAUL CHIASSON LA PRESSE CANADIENNE

Le premier ministre Trudeau a passé la journée à rencontrer de nombreux dignitaires, dont la secrétaire générale de la Francophonie, Michaëlle Jean, qui s'était déplacée pour l'événement.

CONFÉRENCE À MONTRÉAL

13 milliards attendus par le Fonds mondial

Pour parvenir à ses objectifs, le Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme a besoin que les États intensifient leur participation

AMÉLIE
DAOUST-BOISVERT

Devant un imposant parterre de dignitaires et de chefs d'État, le premier ministre du Canada, Justin Trudeau, a lancé un appel à la solidarité mondiale dans le cadre de l'ouverture, vendredi à Montréal, de la conférence qui vise à amasser 13 milliards \$US pour le Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme.

Hôte de cet événement qui se clôt ce samedi, le premier ministre souhaitait donner le ton en mettant de l'avant le poids que ces maladies font peser sur les épaules des femmes et des filles, particulièrement dans les pays en voie de développement.

« Nous pouvons mettre un terme à ces maladies pour de bon », a affirmé M. Trudeau, alors que la conférence a fixé l'objectif de les éradiquer d'ici 2030. Il a appelé à « briser le cercle vicieux » de la pauvreté qui « touche de manière disproportionnée les femmes et les filles ». « La pauvreté est sexiste », a-t-il ajouté.

Il a appelé les autres pays à contribuer « avec compassion et de manière ambitieuse ».

« Nous devons montrer l'exemple et travailler ensemble, parce que nous démontrerons alors au monde entier ce qui peut être

accompli lorsque nous joignons nos efforts dans une cause commune », a-t-il lancé aux délégués.

La secrétaire générale de la Francophonie, Michaëlle Jean, l'a secondé dans ses propos, mais elle est allée plus loin en plaçant un renforcement de l'économie des pays les plus touchés par ces maladies. Les actions menées grâce au Fonds « ne seront qu'un coup d'épée dans l'eau », a-t-elle affirmé, « si on n'améliore pas parallèlement les conditions de vie des populations ».

« La santé publique revêt le même ordre de priorité que la paix et la sécurité internationales », a aussi ajouté le président du Sénégal, Macky Sall, aussi invité à prendre la parole lors de la conférence d'ouverture.

On saura samedi si les enchères ont permis de renflouer le Fonds. L'objectif affiché de cette conférence est de collecter 13 milliards de dollars pour les opérations courantes entre 2017 et 2019, en vue de mettre fin à l'épidémie de sida d'ici 2030, conformément aux engagements des Nations unies.

Le Canada a injecté plus de 800 millions de dollars, une hausse de 20 % par rapport à son effort précédent.

Des objectifs réalistes ?

Une conférence de cette ampleur revêt une part de

spectacle, mais les intervenants actifs dans la lutte contre ces épidémies sur le terrain voyaient le tout d'un bon œil.

Rencontré sur place, le Dr Réjean Thomas, médecin québécois bien connu pour son engagement dans la lutte contre le VIH, se réjouissait que la « popularité internationale » de Justin Trudeau profite à la cause. « Nous avons les moyens scientifiques d'éradiquer le sida pour 2030, a-t-il dit au Devoir. Mais les fonds sont instables, on peut avoir l'impression que la situation est réglée en raison de l'existence de traitements. On peut rapidement perdre le contrôle si les donateurs ne tiennent pas leurs promesses. »

Jointe au téléphone alors qu'elle se dirigeait vers la conférence, la directrice adjointe d'UNICEF Canada, Carleen McGuinty, croit que la conférence est une occasion « historique » d'éradiquer ces maladies d'ici une génération. Non seulement elle souhaite voir le fonds renfloué, mais surtout que l'argent se rende là où il est le plus nécessaire. « On veut voir un investissement dans les soins de santé, pas seulement dans les médicaments, pour que les populations les plus difficiles d'accès soient rejointes », a-t-elle souhaité. « Particulièrement les enfants, ajoute-t-elle. La malaria tue un enfant toutes les deux minutes, et le nombre de décès dus au sida chez les jeunes a doublé depuis 2000. »

Hélène Laverdière, députée

du NPD, a dit souhaiter que le gouvernement libéral de Justin Trudeau prenne des engagements tout aussi importants en matière de développement international, puisque ce dernier va de pair avec la santé publique.

Des dons de partout

Les États-Unis sont en tête des donateurs avec 4,3 milliards de dollars promis pour les trois prochaines années, suivis par la France (1,6 milliard de dollars), l'Allemagne (1,2 milliard), le Japon et le Canada (800 millions de dollars chacun). La décision du Royaume-Uni n'était toujours pas connue vendredi soir.

La France, représentée par André Vallini, secrétaire d'État chargé du développement, a par ailleurs été accusée par cinq ONG (Sidaction, Action Santé Mondiale, Équilibres & Populations, Oxfam France et Solthis) de vouloir réduire de 20 % sa participation dans Unitaïd, une organisation internationale visant à réduire les coûts des médicaments traitant le VIH, la tuberculose et le paludisme.

M. Vallini a fermement démenti ces affirmations à l'AFP, indiquant que Paris a toujours l'intention de demeurer le premier contributeur à Unitaïd et que la participation française serait annoncée en fin d'année, le temps que soient menés des arbitrages budgétaires.

Avec l'Agence France-Presse
Le Devoir

COUVERTURE MÉDIATIQUE

Pauline Marois et Kellie Leitch : deux poids, deux mesures ?

Si la charte des valeurs québécoise était vivement dénoncée, l'idée du test sur les valeurs canadiennes de Kellie Leitch l'a moins été

MARIE VASTEL
Correspondante parlementaire
à Ottawa

Le filtre des valeurs anticanadiennes proposé par la candidate conservatrice Kellie Leitch ne semble pas susciter la même indignation chez les chroniqueurs anglophones que la défunte charte des valeurs péquiste.

Certes, la charte du Parti québécois était un projet de loi gouvernemental, alors que l'idée de Kellie Leitch demeure une proposition d'une aspirante-chef d'un parti d'opposition. Mais, en comparant la couverture médiatique qui leur a été accordée, *Le Devoir* a constaté que les mots pour décrire l'une et l'autre n'avaient pas la même virulence.

La charte des valeurs du gouvernement péquiste de Pauline Marois avait été abondamment dénoncée au Québec comme au Canada anglais, à la suite de son dépôt à l'automne 2013, et ce, jusqu'aux élections provinciales le printemps suivant.

Nationalisme ethnique, populiste, ignoble, xénophobe, raciste. Les qualificatifs ne manquaient pas dans les chroniques et les éditoriaux anglophones. Une simple recherche dans l'outil Eureka, qui recense les publications médiatiques, permet de retracer à l'époque 21 textes d'opinion portant sur la charte des valeurs du Québec et contenant le mot « raciste », 30 autres comportant le mot « xénophobe ». Kellie Leitch, de son côté, ne se méritait qu'une chronique parlant de racisme et aucune de xénophobie. Une recherche plus vaste sur Internet, pour consulter davantage de médias anglophones, permet d'en recenser quelques-uns. Mais on est loin du compte que s'était mérité la charte des valeurs du « séparatisme québécois xénophobe », tel que le nommait le *columnist* Matt Gurney dans le *National Post*, en septembre 2013.

« Le monde devrait appeler un chat un chat, en ce qui a trait à la charte des valeurs que vient de dévoiler Québec; une charte d'intolérance, un cadre pour instaurer une discrimination institutionnalisée et un étendard pour les sectaires », déplorait le *Prince Albert Daily Herald* en Saskatchewan.

« Nous voici devant un cas flagrant de gouvernement provincial xénophobe qui tente de restreindre la liberté religieuse de citoyens canadiens », s'indignait le *National Post* dans un éditorial au mois d'août.

Le *Telegram* de St. John's (Terre-Neuve) dénonçait une « charte sociale odieuse ». « Appelons-la ce qu'elle est vraiment :

xénophobe est probablement trop poli. D'un racisme flagrant ? C'est un bon début. »

Le *National Post* accusait régulièrement Pauline Marois de « tenter de raviver la fibre xénophobe ». Son chroniqueur Michael Den Tandt se réjouissait, au lendemain des élections en avril 2014 qui ont vu la défaite du Parti québécois, de voir que les électeurs de la province avaient rejeté « la « charte des valeurs du Québec » mesquine et xénophobe ». Les Québécois avaient refusé « l'intolérance, la peur et la xénophobie », concluait à son tour Celine Cooper dans la *Gazette* de Montréal.

Dans les quotidiens québécois, la charte a aussi été traitée de proposition « raciste » ou « xénophobe ». Mais bien moins souvent, les chroniques et lettres ouvertes venant plutôt nier que l'idée puisse être ainsi résumée.

Comparaison

En proposant de discerner les immigrants aux « valeurs anticanadiennes » en leur soumettant un questionnaire avant leur arrivée au Canada, Kellie Leitch s'est fait comparer par Maxime Bernier à cette même charte des valeurs si vivement pourfendue. Pourtant, M^{me} Leitch et son questionnaire ne se sont pas mérités les mêmes blâmes.

La candidate à la chefferie du Parti conservateur a été accusée de vouloir faire « mousser sa marque en exploitant les peurs racistes et xénophobes de certains militants du Parti conservateur », a reproché Desmond Cole dans le *Toronto Star* cette semaine. Mais les quelques fois qu'on sort les gros mots et qu'on parle de racisme ou de xénophobie dans son cas, c'est pour évoquer la comparaison qui a été faite avec Donald Trump — qualifié, lui, de raciste — ou pour définir l'électorat qu'elle courtise.

Un seul texte met en doute le fait que la candidate conservatrice ne soit pas elle-même, comme ses supporters, « xénophobe ou sectaire ». L'éditorial du *Hamilton Spectator* refuse de trancher. « Cela n'importe pas, car elle fait de la politique identitaire et c'est mal », se contente de reprocher poliment le texte. Le ton est beaucoup moins tranché. Et Kellie Leitch, son idée ou son parti ne sont pas inactivés.

La controverse entourant la députée ontarienne reste jeune. Son idée de test de valeurs n'a été révélée qu'il y a deux semaines. Mais, pour l'instant, les commentateurs semblent moins pressés de dresser le même constat qu'au lendemain du dépôt de la charte des valeurs péquiste.

Le Devoir

Achetons tableaux de qualité canadiens et européens. Grande valeur offerte

Borduas Ferron Fortin Gagnon Krieghoff Lemieux
Letendre McEwen Pellan Riopelle Suzor-Coté et autres...

Marc-Aurèle Fortin, "Hochelega", pastel et crayon gras, v. 1930, 18" x 25"

Évaluation verbale gratuite pour les noms ci-haut mentionnés, selon la disponibilité.

Claude Lafitte évaluateur et expert conseil

Galerie Claude Lafitte
depuis 1975 • 514.842.1270
2160 rue Crescent, Montréal, www.lafitte.com

SPÉCIALISTES DE LA SANTÉ

Carlos Otero
Massothérapeute Agréé FQM
FQM Certified Massage Therapist

SERVICES OFFERTS	PROBLÈMES RÉCURRENTS
<ul style="list-style-type: none"> • Massage suédois • Massage clinique de l'abdomen • Thérapie sacro-cranienne intégrée 	<ul style="list-style-type: none"> • Migraines • Tendinites • Mal de dos • Stress et tension générale ou spécifique • Problèmes de sciatique

*** Reçus d'assurances disponibles ***

Carlos Otero | Massothérapeute Agréé FQM
Centre Médical Westmount | Métro Vendôme | 514.503.7726

Pour annoncer dans ce regroupement, communiquez avec
Evelyne De Varennes au 514.985.3454 ou edevarennes@ledevoir.com

ACTUALITÉS

COURSE AU PQ > LES GRANDES ENTREVUES DU DEVOIR

Rouvrir la boîte de Pandore

La conjoncture forcerait Jean-François Lisée à lancer une discussion sur l'interdiction de la burqa

ROBERT DUTRISAC

En 2014, Jean-François Lisée, qui avait annoncé son intention de se présenter à la succession de Pauline Marois, avait été prompt à affirmer que la Charte des valeurs avait « empoisonné » le débat sur la laïcité au Québec et qu'il ne fallait pas revenir là-dessus dans un avenir prévisible. Un peu moins de deux ans plus tard, le candidat à la direction du Parti québécois crée des remous en proposant une « discussion » sur l'interdiction de la burqa et du niqab dans l'espace public.

« Ce débat-là, il nous est imposé par la conjoncture, l'actualité locale et internationale », a déclaré Jean-François Lisée au cours de l'entrevue éditoriale qu'il a accordée, vendredi, au *Devoir*. Il en veut pour exemples la controverse entourant les journées pédagogiques dont les dates coïncident avec une fête musulmane, ainsi que l'autorisation du port du burkini dans des piscines d'école, deux accommodements survenus à Montréal, ou, à Toronto, ces centaines de parents qui réclament que leurs enfants soient dispensés des cours d'art dramatique et de musique. « Ce sont des faits qui s'imposent à nous. »

Sur l'interdiction de la burqa et du niqab, Jean-François Lisée a affirmé qu'il avait eu des discussions avec des forces policières et il en fait une question de sécurité publique. Mais il a ajouté une autre raison pour cette interdiction: le respect de l'égalité entre les hommes et les femmes. « Ma première responsabilité, si je suis premier ministre, c'est la sécurité des citoyens du Québec. Alors, on va discuter de ça. Et un de mes rôles, c'est [de juger si] cette valeur universelle de l'égalité entre les hommes et les femmes [est] en contradiction avec cela. » Quant au port du burkini, il note que « ce n'est pas envisageable qu'il y ait une police des plages là-dessus » et que ce vêtement ne pose aucun enjeu de sécurité.

Des terroristes pourraient dissimuler une mitraillette sous une burqa, et c'est en Afrique que le candidat déniche un exemple. « En Afrique, les AK-47 sous les burqas, c'est avéré », a-t-il soutenu.

La situation européenne

Jean-François Lisée a avancé que 10 pays européens ont adopté des lois pour permettre aux forces de l'ordre d'exiger qu'une personne qui porte la burqa se dévoile pour des fins d'identification. Il s'est défendu de vouloir importer au Québec une situation sociale et politique européenne. « Est-ce qu'il y a un contraste ou il y a un délai [entre les contextes européen et québécois] ? Parce que ces discussions-là, il n'y en avait pas en Europe il y a 15 ans, a-t-il fait observer. Ayons la discussion.

Jean-François Lisée était de passage dans les bureaux du *Devoir* vendredi.

JACQUES NADEAU LE DEVOIR

« Ma première responsabilité, si je suis premier ministre, c'est la sécurité des citoyens du Québec. Alors, on va discuter de ça. »

Jean-François Lisée sur l'interdiction de la burqa dans l'espace public

N'attendons pas que ça devienne tellement banalisé que ce serait plus compliqué d'intervenir »

En tant que premier ministre, Jean-François Lisée lancerait d'autres « discussions », notamment sur le port de signes religieux ou autres à la garderie et à l'école primaire. Il veut aussi régler le problème des écoles religieuses illégales. « Le droit absolu des enfants au savoir, c'est un principe qui, pour moi, est cardinal », a-t-il dit. Les pédagogues font observer que les symboles que porte une figure d'autorité à l'école finissent par être associés à l'autorité, a-t-il souligné. « S'il [l'enseignant] avait une casquette de Greenpeace tout le temps, bien, on dirait: c'est l'autorité. Ayons cette discussion avec les pédagogues. »

Jean-François reconnaît toutefois, comme il y a deux ans, les « conséquences négatives » qu'a eues sur le PQ le débat sur la Charte des valeurs. « Je vois les traces que ça a laissées dans des communautés, pas

toutes, et chez la jeunesse. » Mais il a nuancé la sortie qu'il faisait alors. « J'ai dit qu'il ne fallait pas tenter de revenir à l'interdiction globale des signes religieux dans la fonction publique. » Le candidat propose aujourd'hui que l'administration publique n'exprime qu'une préférence pour l'absence de signes religieux, préférence étatique à laquelle l'employé aura le choix de se conformer ou non.

À ses yeux, la Charte des valeurs n'explique en rien l'amère défaite du PQ en 2014; c'est plutôt la crainte de la tenue d'un référendum, principalement, qui a poussé nombre d'électeurs péquistes à rester chez eux, a-t-il analysé.

Éloigner le calice du référendum

Il y a deux ans, le candidat Lisée proposait de trancher un an avant les élections de 2018 si, oui ou non, le gouvernement qu'il dirigerait tiendrait un référendum dans un pre-

mier mandat. Il a invoqué deux raisons: la première, c'est que le parti a perdu un an de préparation, et la seconde, c'est le départ de Stephen Harper. Certes, il voyait dans la victoire de Justin Trudeau, en octobre dernier, un « germe promoteur » pour la souveraineté. Mais ce germe prendra du temps avant de se manifester. « Il y a une énorme différence entre avoir devant soi, à un moment de décision de souveraineté, l'homme politique le plus détesté au Québec — Harper — ou l'homme politique le plus aimé au Québec, qui est Justin Trudeau », dit-il aujourd'hui.

Avec le temps, le gouvernement Trudeau va « montrer son incompatibilité » avec le Québec, que ce soit sur l'identité multiculturelle, l'oléoduc d'Énergie Est et les conditions sans doute imposées pour les transferts en santé, a-t-il fait valoir.

« Ça va être long. Il part de très haut. Alors, forcer ce blocus-là en 24 mois, je ne veux même

pas essayer », a-t-il dit. Selon lui, Alexandre Cloutier risque fort d'arriver à six mois des élections en demandant aux militants de renoncer à la tenue d'un référendum dans un premier mandat. « Le Conseil national va être la mère de toutes les chicanes », a-t-il prédit.

L'engagement à tenir un référendum sur l'indépendance dans le deuxième mandat d'un gouvernement Lisée, « il est en béton, il est inamovible », a dit le candidat, qui a dit s'inspirer de la détermination montrée par Jacques Parizeau en 1995.

Convergence et coalition

Une fois élu chef du PQ, Jean-François Lisée tentera de convaincre Québec solidaire que l'un des deux partis ne présente pas de candidat dans certaines circonscriptions aux élections de 2018 — il a cité l'exemple de Saint-Henri-Saint-Anne — de façon à battre les candidats libéraux. Mais il n'y aura jamais d'entente de ce genre avec la Coalition avenir

« En Afrique, les AK-47 sous les burqas, c'est avéré »

« Ça va être long [de contrer Justin Trudeau]. Il part de très haut. Alors, forcer ce blocus-là en 24 mois, je ne veux même pas essayer. »

« Il est en béton, il est inamovible »

Jean-François Lisée sur son engagement à tenir un référendum sur l'indépendance dans un deuxième mandat, à compter de 2022

Notes biographiques

Âge 58 ans

Formation Licence en droit, UQAM; maîtrise en communication, UQAM.

Expérience politique Député de Rosemont depuis septembre 2012; ministre des Relations internationales, de la Francophonie et du Commerce extérieur de septembre 2012 à avril 2014; aujourd'hui porte-parole de l'opposition en matière de services sociaux, de protection de la jeunesse, de soins à domicile, de santé publique et de prévention.

Québec. « Les élections de 2018, [ce sera] le PQ contre la CAQ comme gouvernement de remplacement. Ce sont les électeurs de la CAQ qui m'intéressent », a-t-il signalé.

En revanche, si Jean-François Lisée est à la tête d'un gouvernement minoritaire, il n'écarte pas la possibilité de former une coalition avec la CAQ et QS en nommant François Legault et Françoise David à des postes de ministre, comme il l'avait suggéré à Pauline Marois en 2012. « Je n'écarte rien et je n'annonce rien parce je ne sais rien de ce que sera la configuration », a affirmé le candidat.

Le Devoir

Lire aussi Du tchador à la burqa. La chronique de Michel David. Page B 3

Papeterie Casse - Noisette

Nous tenons en inventaire agendas, papiers Lalo, papier St-Gilles, cartes, plumes et stylos, albums de photos, articles de bureau, sceaux, cires à cacheter.

445, rue St-Sulpice, Vieux-Montréal Téléphone : 514 845-4980

Heures d'ouverture :

du lundi au vendredi de 10 h 00 à 18 h 00

les samedis et dimanches de 10 h 00 à 16 h 30



ABAT-JOUR ILLIMITÉS

L A M P S H A D E S

OBTENEZ

20% de rabais sur TOUS nos abat-jour et 40% de rabais sur TOUS nos pieds de lampes

Présentez ce coupon au moment de l'achat. Excluant les commandes. Aucun ajustement de prix sur les commandes ou achats antérieurs. Valable du 17 septembre au 31 décembre 2016.

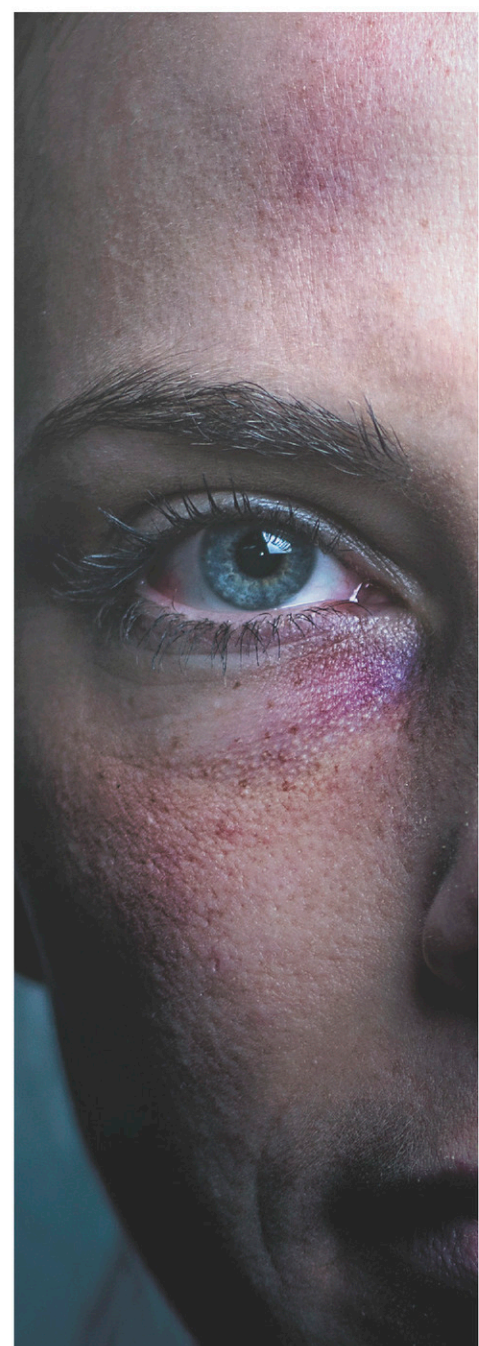
- Plus de 5,000 abat-jour en magasin.
- Le plus grand choix au Canada.
- Service de recouvrement sur mesure.
- Apportez votre pied de lampe pour un ajustement parfait.

Montréal : 4875, Jean-Talon Ouest · (514) 344-8555 · 1 (866) 747-8555
Laval : 2267, boul. Le Corbusier · (450) 682-8280

www.abatjourillimites.ca

LE DEVOIR

COUPS ET CONTRECOUPS DE L'EXIL AU FÉMININ



JACQUES NADEAU LE DEVOIR



PHOTOS ISTOCK

La double épreuve de la violence

LISA-MARIE GERVAIS

22%

Les femmes immigrantes victimes de violence conjugale constituaient 13% de la clientèle des maisons d'hébergement en 2006-2007 et sont près de 22% dix ans plus tard, selon la Fédération des maisons d'hébergement du Québec.

40%

À Montréal, 40% de la clientèle de ces maisons est immigrante (atteignant 100% dans certaines résidences) et la proportion tend à augmenter également en région.

« Peut-on juste séparer madame et monsieur pendant 15 minutes pour au moins expliquer à madame ses droits et l'informer? »

Marie-Hélène Senay, coordonnatrice communication et analyse à la FMHQ

sance de leur enfant, peu de temps après leur arrivée à Montréal.

« Il me disait: "Tu ne vas jamais retrouver ton fils. Et comment tu vas faire sans moi? Tu ne peux pas travailler", raconte Laurie, qui ne pouvait pas retourner en Belgique avec son fils par crainte d'être accusé d'enlèvement.

Subir la violence est déjà une épreuve. Lorsqu'on a un statut d'immigration précaire, qu'on ne connaît pas nos droits, l'épreuve apparaît d'autant plus

insurmontable. « Assez souvent, les femmes sont convaincues qu'elles n'ont pas le droit à un revenu et se sentent à la merci de celui qui travaille », constate Flora Fernandez, coordonnatrice de la maison d'hébergement Assistance aux femmes, qui compte des décennies d'expérience avec les victimes de violence conjugale. « Des groupes communautaires ont même déjà dit à des femmes que, si elles quittaient leur conjoint pour aller en maison d'hébergement, il y aurait nécessairement un rapport à la police et cinq ans de dossier criminel. On leur dit: "C'est comme ça que tu vas remercier ton conjoint qui t'a emmenée ici?" Mais c'est un paquet de mensonges! »

Augmentation constante
Il serait urgent de se pencher sur le cas des femmes immigrantes qui vivent de la violence conjugale, car celles-ci sont en augmentation, ont constaté la Fédération des maisons d'hébergement du Québec (FMHQ) et le Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale.

Les immigrantes constituaient 13% de la clientèle de ces maisons en 2006-2007 et sont près de 22% dix ans plus tard, selon les données de la FMHQ.

À Montréal, 40% de la clientèle de ces maisons est immigrante (atteignant 100% dans certaines résidences) et la proportion tend à augmenter également en région. D'où l'importance d'une réelle coordination des services.

« Si on augmente le flux migratoire en région, il faut tenir compte des impacts sociaux. Et il ne s'agit pas juste de l'intégration à l'emploi », souligne Marie-Hélène Senay, coordonnatrice communication et analyse à la FMHQ. Elle déplore que les antennes régionales du ministère de l'Immigration aient été coupées. La FMHQ insiste sur l'importance, dans un cas de violence conjugale, de protéger l'immigrante et ensuite de régulariser son statut. « Il y a un protocole à instaurer », ajoute M^{me} Senay.

Un protocole qui implique, dès le tout début du processus, les agents douaniers qui reçoivent par exemple les demandes d'asile. « Il faudrait que les femmes puissent s'exprimer sans que ça passe par leur mari. Peut-on juste séparer madame et monsieur pendant 15

minutes pour au moins expliquer à madame ses droits et lui donner des informations? »

La directrice de la FMHQ, Marion Monastesse, explique pour sa part que certaines femmes, sachant qu'elles ont plus de droits au Canada, vont vouloir se déclarer victimes de violence dès leur arrivée à l'aéroport. Une maison d'hébergement située non loin de là s'occupe d'ailleurs de ces cas particuliers. « Peut-on au moins les écouter? »

Des maisons de réconfort

Que ce soit dès le départ ou après quelques années, des immigrantes finissent par briser le silence. « Quand j'ai commencé dans le milieu, il y a 35 ans, beaucoup de femmes, francophones ou anglophones, subissaient des violences physiques, surtout venant d'hommes alcooliques, se rappelle Flora Fernandez. Aujourd'hui, il y en a encore, mais c'est plus de la violence psychologique ou post-séparation. »

Et, loin des clichés, les immigrantes qui vont chercher de l'aide auprès des maisons d'hébergement ne sont pas nécessairement l'archétype de la femme soumise à l'homme parce qu'issues d'une société machiste et conservatrice, contrôlée par la religion. « En général, elles ont un bon niveau d'éducation », soutient Flora Fernandez. (Voir l'encadré en page A 5.)

Quand ce ne sont pas les enseignants en francisation qui appellent pour signaler une femme en détresse, ce sont les professeurs des enfants lorsque ceux-ci font leur entrée à l'école. Laurie a eu de l'aide de sa famille, qui, à distance, l'a aidée à trouver de l'information sur Internet. « Quand une femme veut accéder à un cours ou à une formation, ça brise l'isolement », dit Fanny Martel, intervenante à Assistance aux femmes.

Mais parfois, impossible d'échapper au contrôle des agresseurs. « Il n'est pas rare que monsieur garde les documents. La carte d'assurance sociale, d'assurance maladie, le passeport. Parfois, les femmes ne savent même pas où elles sont rendues dans leur démarche d'immigration. Et souvent, on découvre que la demande de parrainage n'a même pas été complétée par monsieur », souligne Nicole Richer, coordonnatrice depuis près de 30 ans à la maison Secours aux femmes. « Ça prend

un temps fou pour retrouver tous ces papiers-là. »

C'est à cette tâche — et bien d'autres — que s'attellent les intervenantes des maisons d'hébergement. Dans ces endroits anonymes dont l'adresse est confidentielle, les femmes reçoivent protection et réconfort, en plus de l'aide pour régulariser leur statut, témoigner en cour, recevoir l'allocation à laquelle elles peuvent avoir droit.

Et encore faut-il que la maison d'hébergement ait accès à des interprètes pour offrir ses services dans la langue voulue. (Voir le texte en page A 6.)

La plupart des séjours sont de trois à quatre mois, soit le temps qu'il faut pour récupérer les documents et les informations et mettre de l'ordre dans la situation de l'immigrante.

Lorsqu'on parvient à redonner à une femme un statut quelconque, ce soit un visa de travail, un statut de réfugiée ou une résidence pour motif humanitaire, par exemple, elle est admissible à l'aide sociale, à l'allocation familiale et à une panoplie de services.

Mais pour celles qui sont carrément sans statut, les difficultés sont énormes. « Les sans-papiers n'ont généralement pas le droit à l'aide juridique, à l'aide sociale, les enfants ne peuvent pas aller à l'école », explique Nicole Richer.

Un sourire d'espoir

Ce fut le cas de Laurie, qui a bénéficié des bonnes grâces de la maison Secours aux femmes pendant 18 mois. « Je n'avais qu'un visa de touriste, donc pas de possibilité de revenus, ni accès aux HLM ou aux appartements de seconde main. À quelques reprises durant ces quatre années, elle a quitté son appartement pour se réfugier dans des maisons d'hébergement pour femmes victimes de violence conjugale. La première fois, à la suite d'un épisode violent, elle a demandé à son fils d'appeler le 911.

La police est venue mais, terrorisée, Laurie a refusé de porter plainte. Son mari a été arrêté, mais relâché 24 heures plus tard. Après quelques jours de répit dans une maison d'hébergement, elle est rentrée chez elle avec ses enfants, qui, sait-on jamais, arrivera peut-être avant l'hiver.

Le Devoir
Avec Isabelle Porter

Moi, Luisa, battue et sans statut

« Je dépendais de lui. Il me disait que c'était ma faute, tout ce qui arrivait. »

LISA-MARIE GERVAIS

Pour Luisa*, l'année 2007, celle de son arrivée comme réfugiée au Canada, aura été marquante. Dans tous les sens du terme. Sur les bras, au visage, tout juste au-dessus de l'œil droit, cette jeune Mexicaine a des cicatrices qui lui rappellent son calvaire. « J'essaie de bien placer mes cheveux pour les cacher », dit-elle, en baissant légèrement le regard.

Sous l'emprise d'un mari agressif et jaloux, Luisa connaissait déjà l'enfer de la violence avant de quitter son pays d'origine. Isolée de tout, elle était forcée de rester à la maison avec ses deux enfants.

Jusqu'à ce que son mari, prétextant que la famille était en danger et persécutée, décide de s'enfuir au Canada pour demander le statut de réfugié. « Moi, je ne voulais pas. À l'aéroport, je me disais: "Mais qu'est-ce que je vais faire ici?" J'étais encore plus seule, loin de mon pays et de ma famille », explique-t-elle.

Pendant quatre ans, pire qu'une sans-statut, elle n'a été qu'une ombre. Elle ne pouvait pas parler ni même sourire aux voisins de son immeuble. Encore moins sortir seule.

Lorsqu'elle l'accompagnait en voiture, son mari la forçait à garder la tête baissée. « J'en avais mal au cou », raconte-t-elle. À quelques reprises durant ces quatre années, elle a quitté son appartement pour se réfugier dans des maisons d'hébergement pour femmes victimes de violence conjugale. La première fois, à la suite d'un épisode violent, elle a demandé à son fils d'appeler le 911.

La police est venue mais, terrorisée, Luisa a refusé de porter plainte. Son mari a été arrêté, mais relâché 24 heures plus tard. Après quelques jours de répit dans une maison d'hébergement, elle est rentrée chez elle avec ses enfants, qui, sait-on jamais, arrivera peut-être avant l'hiver.

« Mais je ne réjouirai pas tant que je ne verrai pas [le jugement] écrit », souffle-t-elle. Depuis le procès, tous ses jours sont meublés par l'attente de l'ordonnance finale du juge, qui, sait-on jamais, arrivera peut-être avant l'hiver.

« Mais je ne réjouirai pas tant que je ne verrai pas [le jugement] écrit », souffle-t-elle. Depuis le procès, tous ses jours sont meublés par l'attente de l'ordonnance finale du juge, qui, sait-on jamais, arrivera peut-être avant l'hiver.

« Mais je ne réjouirai pas tant que je ne verrai pas [le jugement] écrit », souffle-t-elle. Depuis le procès, tous ses jours sont meublés par l'attente de l'ordonnance finale du juge, qui, sait-on jamais, arrivera peut-être avant l'hiver.



s'est enfuie, Luisa est revenue chez elle au bout de deux semaines, tétanisée par la peur. « Il me disait qu'il allait me trouver et tuer mes enfants si je ne revenais pas. » Il y a eu une troisième fois, puis d'autres. Elle a changé plusieurs fois de maisons d'hébergement, dont deux fois parce que son mari fou était parvenu à découvrir où elle était. « Il me disait toujours qu'il pouvait me retrouver n'importe où. Une fois où je m'étais cachée chez une nouvelle amie qu'il ne connaissait pas, je ne sais pas comment il a fait, mais il m'a retrouvée. »

Peur et instabilité

Après chaque démenagement, ses enfants changeaient d'école. Pour plus de stabilité, son agresseur, en habile manipulateur, installait convaincu de revenir s'installer dans l'appartement familial, affirmant que c'était lui qui allait partir vivre ailleurs. Promesse jamais tenue. Jusqu'à ce fameux jour d'automne qui marqua à ja-

mais sa mémoire. Et son visage. « On revenait de l'église et il était furieux. Il disait que j'avais regardé d'autres hommes », raconte la jeune trentenaire. Il a attrapé un vase qu'il lui a lancé au visage.

Ce fameux jour d'automne marqua à jamais la mémoire de la jeune trentenaire. Et son visage. Il a attrapé un vase qu'il lui a lancé au visage.

motifs humanitaires, l'ultime recours. Luisa se souvient d'une audience en particulier dans les bureaux de l'Immigration, audience qu'elle a encore sur le cœur.

« J'avais ma blessure au visage, une grande ligne de points de suture. Mon avocat et les intervenants avaient tous plaidé en ma faveur, mais l'agent de l'Immigration a dit: "Qu'est-ce qui me prouve qu'elle ne ment pas sur sa situation pour pouvoir rester au pays?" »

La résidence de Luisa et de ses deux enfants a finalement été acceptée. L'aide sociale et l'allocation pour ses enfants lui ont permis de trouver un petit appartement.

Son tortionnaire devenu « ex », qu'une ordonnance de la cour empêchait de s'approcher de sa famille, a été expulsé du pays peu de temps après.

D'abord grâce à une plainte pour voies de fait déposée par un travailleur qui l'avait agressé, et surtout grâce à une plainte pour violence conjugale de Luisa.

Une plainte déposée un jour dans un élan de courage et que, cette fois, elle n'a jamais consenti à retirer.

Le Devoir

* Certains noms et détails de l'histoire ont été changés pour préserver la confidentialité des personnes concernées.

La brutalité conjugale prend divers visages

Quelques cas de figure

ISABELLE PORTER
à Québec

Des enfants agresseurs

Même si, dans la plupart des cas, l'agresseur est un homme, il arrive aussi que les enfants soient en cause. À Québec, des intervenantes ont rapporté qu'une dame birmane dans la fin de la cinquantaine avait été placée en maison d'hébergement après avoir été maltraitée par un de ses enfants, adulte. La personne cachait notamment les cahiers de francisation de la mère pour l'empêcher de sortir et la forcer à prendre en charge toutes les tâches ménagères.

De partout

Beaucoup d'intervenantes soulignent que les victimes proviennent de tous les milieux, sont souvent occidentales et scolarisées. C'est le cas de Laurie*, qui a quitté la Belgique contre son gré pour accompagner au Québec son conjoint, qui a obtenu un permis vacances-travail (PVT) pour un an.

Son statut est précaire puisqu'elle possède l'équivalent d'un visa de travailiste qui ne lui permet pas de travailler au Québec. Ils ont un enfant rapidement après leur arrivée à Montréal, et leur situation conjugale se dégrade. Jaloux et agressif, le conjoint de Laurie lui fait subir toutes les formes de violence psychologique.

Sans réseau ni famille, elle hésite à le quitter puisqu'elle se retrouvera sans statut. Lorsqu'elle se réfugie dans une maison d'hébergement pour femmes victimes de violence conjugale, son mari, furieux, l'accuse d'enlèvement. S'amorce alors une longue saga judiciaire dont elle attend toujours le dénouement, quatre ans plus tard.

L'isolement total

« On a reçu des femmes qui ne parlaient ni le français ni l'anglais, qui n'étaient jamais sorties de la maison dans laquelle on les avait lancées à leur arrivée », a raconté en commission parlementaire Marie-Hélène Senay, de la Fédération des maisons d'hébergement, à propos d'un groupe de femmes originaires du Bangladesh. « Ça faisait cinq ans. Elles étaient privées de vêtements d'hiver, de chauffage, de nourriture, d'éclairage, et sans télé, évidemment. Quand on a fini par leur parler, elles savaient qu'elles étaient au Canada, mais ne connaissaient ni la province, ni la ville, ni la rue, ni le transport en commun... »

Des mariages sur Internet

« Des hommes sont ici, qu'ils soient immigrants ou d'origine canadienne-québécoise, qui, de plus en plus, par Internet, sont connus des femmes asiatiques, de l'Europe de l'Est ou autre, et les font venir ici. Ça peut être des femmes qui arrivent sans statut, et l'homme leur dit: « Quand tu vas arriver ici, je vais faire tous les papiers », raconte Nicole Richer, de la maison Secours aux femmes. J'ai même vu un mariage à distance, par vidéo. Sinon, le monsieur va là-bas, marie la femme et, de retour ici, refait la demande de parrainage, et là, la femme est sous sa responsabilité pendant deux ans si elle veut la résidence. Parfois, il y a même eu des enfants nés pendant cette courte période de temps. »

Seule et enceinte

Dans un mémoire de maîtrise sur des immigrantes parrainées ici, Lorena Suelves Ezquerro rapportait en 2014 le cas d'Audrey, une femme d'origine colombienne qui a commencé à être maltraitée par son conjoint une fois enceinte au Québec.

« J'étais au parc Victoria avec lui, son frère et un ami. Ils étaient à vélo tous les trois. Je ne pouvais pas aller à vélo parce que j'étais enceinte. Je ne pouvais pas le suivre parce que je marchais à mon rythme, alors ils ont commencé à accélérer de plus en plus et je leur disais: je ne peux pas courir! Ils riaient très fort, ils s'amusaient... Ils sont partis et m'ont laissée toute seule dans le parc. Je ne pouvais même pas rentrer chez nous parce que je ne connaissais pas le chemin. »

« Imaginez, la seule chose que j'ai faite, c'est de m'asseoir sous un arbre et de commencer à pleurer. Un jeune Québécois qui jouait de la guitare pas loin s'est approché de moi. Il voulait m'aider, mais on ne pouvait pas communiquer. Je pleurais, je hurlais, et je pense que les gens croyaient que j'étais folle, mais je criais désespérément... »

Le Devoir

* Certains lieux et noms ont été modifiés pour protéger les victimes.

CONTRECOUPS DE L'EXIL



ISTOCK

Comment «interpréter» la violence conjugale?

Les problèmes du sous-financement de la traduction dans ce secteur

LISA-MARIE GERVAIS
ISABELLE PORTER

Comment nommer « violence psychologique » en kirundi? En népalais? Les interprètes jouent un rôle crucial dans l'aide aux immigrantes victimes de violence. Or les maisons d'hébergement n'ont souvent pas les moyens de se payer leurs services.

En août dernier, la Fédération des maisons d'hébergement pour femmes a lancé un véritable cri du cœur au gouvernement. « L'interprétariat en maison d'hébergement, c'est un vrai problème. Ces femmes-là, on a un travail d'intervention à faire avec elles, il faut souvent désamorcer une vie de violence dont les conséquences sont incroyables. Les interprètes disponibles, c'est 40\$ l'heure, et les maisons n'ont pas de budget pour ça. Il faut un fonds spécial, il faut des accords », a plaidé l'organisme devant la ministre de l'Immigration, Kathleen Weil, en commission parlementaire.

Sur le terrain, *Le Devoir* a pu constater l'ampleur du problème. « Ça nous a coûté 5700\$ l'an dernier en interprétariat; pour quiconque, c'est des miettes, mais pour nous, c'est énorme », explique Nicole Richer, coordonnatrice depuis 30 ans de la maison d'hébergement Secours aux femmes.

Le principal lieu où trouver des interprètes est la Banque d'interprètes interrégionale à Montréal. Elle fait 23 407 interventions par année, dont 99% dans la région métropolitaine. Le service coûte 35\$ l'heure, mais on exige deux heures au minimum et il faut payer le déplacement...

« Quand la maison est loin du centre-ville, les interprètes, ça devient plus cher, j'envoie des lettres à des organismes et à des entreprises un peu partout. Et demander des sous pour les

frais d'interprétariat, ce n'est pas comme demander des sous pour les enfants malades. Pourtant, les maisons d'hébergement, ce sont de vrais services essentiels. »

Les mots de la violence

Certains refuges pour femmes préfèrent solliciter une banque de Québec dont les interprètes ont une formation spécifique en violence conjugale. La Maison des femmes immigrantes est d'abord un refuge pour femmes violentées. En 2014, elle a constitué une banque de 76 interprètes dans 41 langues. Toutes des femmes, dont la moitié sont des anciennes pensionnaires de la maison.

« On a commencé à l'interne avec des femmes qui avaient déjà été hébergées. On leur a donné une formation en interprétariat et sur la violence conjugale », explique la directrice Nahid Ghafoor, une Afghane d'origine qui a émigré au Québec pendant la guerre des années 1980. « Ce qui est intéressant, c'est l'engagement de ces femmes-là, qui veulent aider d'autres femmes. »

Les interprètes accompagnaient les femmes au palais de justice, à la clinique des réfugiés, au bureau de l'aide sociale... De plus en plus d'organismes extérieurs se sont mis à solliciter la Maison, qui reçoit désormais des demandes de refuges pour femmes de Sherbrooke, et même de Montréal.

En violence conjugale, il faut faire très attention au choix des interprètes, explique M^{me} Ghafoor. « Selon notre expérience, on a vu qu'il y avait chez les interprètes certains préjugés et jugements de valeur. Parfois, elles essayaient de changer la décision de la femme, ou elles prenaient beaucoup de place, ou elles n'interprétaient pas comme il faut. »

Les mots de la violence ne se traduisent pas dans toutes les langues, alors il faut expliquer, bien expliquer, poursuit-elle. « Des termes comme "victimisation" et "cycle de violence", ça prend

« Nous recevons près de 3000 femmes et leurs 1500 enfants, dont 20 %, à l'échelle de la province, de femmes immigrantes aux statuts divers et variés. À Montréal, c'est 40 %, et dans certaines maisons, jusqu'à 92 % d'accueil d'immigrantes. Parmi elles, 25 % ne maîtrisent ni le français ni l'anglais. »

Données de la Fédération des maisons d'hébergement pour femmes

des connaissances pour pouvoir les traduire. Si on ne connaît pas ça, on peut dire n'importe quoi. [...] On peut dire à une interprète de ne pas juger, mais il faut qu'elle ait la grille d'analyse pour ne pas juger. On interprète le sens des mots, les émotions, tous les aspects. Sinon, ce ne sont que des mots secs qui se suivent. Surtout pour des femmes immigrantes qui ne connaissent pas le système, qui ne font pas confiance. »

Malgré son succès, la Maison des femmes immigrantes n'arrive pas à autofinancer le service. Elle de-

mande 35\$ l'heure, dont 20\$ vont à l'interprète.

Le reste permet d'embaucher une employée pour gérer les demandes. « On est capables de la payer pour 15 heures par semaine, mais c'est clair qu'on pourrait presque l'embaucher à temps plein. En attendant, elle fait du bénévolat, remarque la coordonnatrice de la Maison, Lisette van Lier. On fait un léger profit, mais ce n'est pas suffisant pour la payer, elle, et payer tous les autres frais. C'est pas cher, 35\$, mais pour des organismes communautaires, c'est cher. »

Selon elle, le gouvernement du Québec devrait créer un programme provincial pour payer les organismes qui ont besoin du service. « Immigration Québec devrait faire quelque chose et pourrait débloquer un montant d'argent pour la province. Les organismes qui auraient à utiliser les interprètes pourraient envoyer leurs factures et se faire rembourser. [...] »

« Certains vont refuser des immigrants parce qu'ils n'ont pas d'argent pour payer les interprètes. Alors nous, on accepte de le faire bénévolement, on assume les frais, mais ce n'est pas juste. Pourquoi on assumerait les frais? On n'a pas plus de budget. »

À ses yeux, c'est un problème de fond. « Il faut vraiment que quelqu'un allume à un moment donné... On ouvre les portes aux immigrants, mais jusqu'à quel point on a les services pour les accueillir? »

Au gouvernement, on se dit sensibilisé au dossier, mais aucun changement n'est au programme pour l'instant. « Il y a plusieurs maisons d'hébergement qui ont été rencontrées au printemps à cause de ces préoccupations et les échanges se poursuivent sur ce sujet », indique-t-on au cabinet de la ministre déléguée à la Santé publique, Lucie Charlebois, qui est responsable du dossier des banques d'interprètes.

Le Devoir

76

En 2014, la Maison pour femmes immigrantes de Québec a constitué une banque de 76 interprètes dans 41 langues. Toutes des femmes, dont la moitié sont d'anciennes pensionnaires de la maison.

99%

La Banque d'interprètes interrégionale à Montréal fait 23 407 interventions par année, dont 99% dans la région métropolitaine.

Apostrophes : de grands noms d'ici chez Pivot

Revoyez des géants de la littérature canadienne sur le plateau de la mythique émission littéraire.

Samedi 19 h 30



Le poète québécois Gaston Miron parle de poésie et de création.

canal SAVOIR

Partenaire média :

LE DEVOIR

ACTUALITÉS

CLIMAT

Ottawa ratifierait l'accord de Paris avant de rencontrer les provinces

BRUCE CHEADLE
à Ottawa

Le gouvernement fédéral ratifiera le traité international de Paris sur le climat cet automne, et ce, même s'il ne s'est pas encore entendu avec les provinces et les territoires à propos des mesures à adopter pour atteindre, d'ici 2030, les cibles établies par le Canada concernant la réduction de ses émissions de gaz à effet de serre (GES).

Des sources gouvernementales ont révélé à La Presse canadienne qu'Ottawa comptait enregistrer sa ratification auprès des Nations unies avant que le premier ministre Justin Trudeau ne rencontre ses homologues provinciaux et territoriaux au sujet du plan national pour contrer les changements climatiques, qui fait l'objet de discussions depuis des mois.

Le secrétaire général de l'ONU, Ban Ki-moon, fait pression sur les pays pour qu'ils ratifient l'accord de Paris avant l'élection présidentielle américaine du 8 novembre, dans l'espoir de garantir les dispositions de l'entente pour au moins les quatre prochaines années.

Le traité historique, qui exige de maintenir l'augmentation des températures globales bien en dessous de deux degrés Celsius au cours du prochain siècle, entrera en vigueur seulement lorsque 55 pays produisant 55% des émissions de GES mondiales l'auront officiellement ratifié.

Il est peu probable que M. Trudeau rencontre les premiers ministres des provinces et des territoires avant que les représentants du Canada n'assistent à la conférence sur le climat qui doit avoir lieu du 7 au 18 novembre, à Marrakech, au Maroc, afin de débattre de la mise en

œuvre de l'accord de Paris. Cette rencontre, baptisée COP22, n'est pas considérée comme une réunion de chefs d'État et de gouvernement et Justin Trudeau n'y sera pas présent, ont indiqué les sources.

Promesses

Par le passé, le Canada a souvent fait des promesses à l'international, concernant la réduction des émissions de GES, qu'il n'a pas réussi à honorer, d'abord à la suite de la signature du protocole de Kyoto en 1997, puis après la conclusion de l'entente de Copenhague en 2009.

Les libéraux ont remporté les élections fédérales tenues l'automne dernier avec une plateforme électorale comprenant des mesures importantes pour lutter contre le réchauffement de la planète, s'engageant à rencontrer les provinces dans les 90 jours suivant la Conférence des Nations unies sur les changements climatiques, qui s'est déroulée en décembre dernier, afin d'élaborer une politique sur la tarification du carbone.

Justin Trudeau a bel et bien discuté avec les premiers ministres provinciaux et territoriaux à Vancouver en mars, où ils se sont entendus sur un processus de négociation concernant les politiques en matière de climat. Quatre groupes de travail ont été créés pour examiner les différentes possibilités et devraient présenter sous peu leur rapport, après avoir raté la date limite initiale du 2 septembre.

Le gouvernement fédéral soutient que les provinces et territoires ont accepté l'accord de Paris en signant la déclaration de Vancouver et qu'il peut donc ratifier l'entente sans avoir en main un plan détaillé.

La Presse canadienne

STATISTIQUE CANADA

Le statisticien en chef claqué la porte

Wayne Smith estime que l'indépendance de son service est menacée

GUILLAUME BOURGAULT-CÔTÉ

L'indépendance de Statistique Canada est-elle menacée par son « infrastructure informatique »? Selon le statisticien en chef, Wayne Smith, la réponse est oui. Et le problème est assez criant pour qu'il décide de claquer la porte de l'organisme — un geste jugé « prématuré » par le gouvernement.

Dans un courriel envoyé à tous les employés de Statistique Canada, M. Smith écrit qu'il « démissionne afin d'attirer l'attention du public » sur la situation qu'il dénonce. M. Smith était en poste depuis 2010. Il avait pris la relève de Munir Sheik, après la démission fracassante de ce dernier, dans le contexte de l'abolition du formulaire long obligatoire du recensement.

Le contexte est cette fois différent. M. Smith en a contre une décision en apparence technique — celle qui fait en sorte que l'infrastructure informatique physique de Statistique Canada est placée sous l'égide de Services partagés Canada (SPC).

Selon lui, cela donne à SPC un « veto sur plusieurs des décisions de Statistique Canada en matière de collecte, de traitement, de stockage, d'analyse et de diffusion des statistiques officielles ». M. Smith estime que cela occasionne une « perte d'indépendance et de contrôle » pour son organisme.

« La livraison des programmes de Statistique Canada est de plus en plus entravée en raison de l'approvisionnement perturbateur, inefficace, lent et hors de



SEAN KILPATRICK LA PRESSE CANADIENNE

Wayne Smith était en poste depuis 2010.

prix des services d'infrastructure informatique de Services partagés Canada », écrit-il.

M. Smith avait déjà dénoncé cet état des problèmes vécus par Statistique Canada depuis que SPC héberge l'informatique du groupe. Le 8 juillet, le site Internet de l'organisme était notamment demeuré inaccessible pendant plusieurs heures, alors qu'un important rapport devait être dévoilé.

Ces ennuis techniques ne sont pas anodins pour une agence dont le mandat est de collecter, d'analyser et de diffuser des données qui sont toujours fort attendues: Wayne Smith parle d'une « déchéance progressive » qui a un impact sur la capacité de Sta-

statistique Canada de demeurer « un chef de file en matière de statistiques officielles ».

Ottawa s'étonne

À Ottawa, le gouvernement Trudeau s'est étonné de la décision de M. Smith, qui écrit avoir « fait tout [son] possible pour remédier à cette situation, mais sans effet ».

« Ça nous paraît prématuré comme décision », indique Philip Proulx, attaché de presse du ministre Navdeep Bains [Sciences]. Nous sommes en train de travailler avec eux [pour régler les problèmes] et il y a eu plusieurs rencontres pour proposer des solutions. »

Le gouvernement réexaminera cet automne la Loi sur la

statistique, dans le but « de renforcer l'indépendance » de Statistique Canada, a confirmé le ministre Bains vendredi — c'était un engagement électoral libéral. Sauf que cette révision ne concerne théoriquement pas la question informatique. Et, pour Wayne Smith, c'est là le cœur du problème: « Je ne peux pas prêter mon concours à des initiatives du gouvernement qui prétendent protéger l'indépendance de Statistique Canada quand, en réalité, cette indépendance n'a jamais été aussi compromise. »

M. Smith sera remplacé par Anil Arora, un haut fonctionnaire qui possède une longue feuille de route au sein de Statistique Canada. « Il possède des connaissances poussées sur la modernisation de l'infrastructure statistique », a souligné M. Bains par communiqué. Il a du même coup salué le travail de Wayne Smith, qui « a joué un rôle-clé dans le rétablissement du questionnaire détaillé du recensement ».

Le Devoir

« Ça nous paraît prématuré comme décision. Nous sommes en train de travailler avec eux [pour régler les problèmes] et il y a eu plusieurs rencontres pour proposer des solutions. »

Philip Proulx, attaché de presse du ministre de l'Innovation et des Sciences Navdeep Bains

CANADIENS DÉTENUS À L'ÉTRANGER

Des forces de persuasion inégales

Le Canada ne peut exercer autant de pression pour Homa Hoodfar que dans le cas de Kevin Garratt

SARAH R. CHAMPAGNE

Les pressions exercées par le Canada pour la libération de Kevin Garratt en Chine seront difficiles à reproduire pour Homa Hoodfar, emprisonnée en Iran. « Nous avons des relations étroites maintenant nourries avec nos homologues chinois. On n'a pas ces relations avec l'Iran. On n'a même pas d'ambassade avec l'Iran. On n'a rien », a déclaré le ministre des Affaires étrangères, Stéphane Dion, lors d'un impromptu de presse, vendredi matin.

M. Garratt est rentré jeudi à Vancouver, après avoir passé deux ans en prison dans le nord de la Chine. Inculpé sous des motifs « d'espionnage » et de « vol de secrets d'État », il a été déporté vers le Canada après que le tribunal de Dandong eut rendu sa décision, selon le communiqué publié par sa famille. Son épouse, Julia Dawn Garratt, avait également été arrêtée en 2014, puis libérée sous caution six mois plus tard. Ils vivaient en Chine depuis environ 30 ans et tenaient un café près de la frontière de la Chine et de la Corée du Nord, tout en participant à des œuvres caritatives chrétiennes.

Si « les plus hauts échelons du gouvernement du Canada ont été saisis » du dossier Garratt, comme l'a indiqué jeudi le premier ministre, Justin Trudeau, par voie de communiqué, les négociations s'annoncent plus ardues avec l'Iran. M. Trudeau avait en effet attiré l'attention des autorités chinoises sur son dossier lors de sa visite officielle en Chine en août dernier. Le directeur du Service canadien du renseignement de sécurité (SCRS), Michel Coulombe, aurait rencontré Geng Huichang, ministre chinois de la Sécurité de l'État, selon le *Globe and Mail*.

« C'est quelque chose qui n'aidait pas les relations entre les deux », a avoué le ministre Dion, maintenant soulagé de cet irritant majeur, à une semaine de la venue à Ottawa du premier ministre chinois, Li Keqiang. Il a assuré du même souffle ne pas avoir fait de concessions pour le retour au pays de Kevin Garratt.

Peu d'influence

Quant à Homa Hoodfar, cette professeure canado-iraniennne de l'Université Concordia, « la situation est différente », a dû reconnaître Stéphane Dion. Il donne tout de même l'assurance de « faire tout pour que cette professeure soit libérée comme il se doit ».

Les leviers que le Canada peut utiliser pour faire pression dépendent de la reconstruction

JAMES ZIMMERMAN LA PRESSE CANADIENNE
Kevin Garratt a été accueilli par son épouse Julia à son retour au Canada jeudi, à Vancouver.

des relations diplomatiques. Les diplomates iraniens en poste à Ottawa ont été expulsés en septembre 2012, et l'ambassade du Canada à Téhéran, fermée.

Accusée de porter atteinte à la sécurité nationale, notamment en raison de ses activités à caractère féministe, M^{me} Hoodfar a dû être hospitalisée le mois dernier après que son état de santé se fut sérieusement détérioré.

Elle a été arrêtée d'abord en mars dernier, puis libérée sans possibilité de partir, avant d'être à nouveau emprisonnée en juin dernier. Le régime iranien n'a pas divulgué les raisons exactes de son incarcération dans la funeste prison d'Evin, là où la photjournaliste canadienne Zahra Kazemi a trouvé la mort en 2003. Sa famille soupçonne qu'elle est accusée d'avoir porté atteinte à la sécurité nationale, notamment pour ses activités de recherche à caractère féministe.

Le Devoir

REMERCIEMENTS
BERNARD LAMARRE

La famille de monsieur Bernard Lamarre tient à offrir ses remerciements à tous ceux et celles qui ont offert leurs témoignages de sympathie à la suite de son décès survenu le 30 mars 2016. Nous avons été extrêmement touchés par le très grand nombre de personnes qui nous ont fait part de l'influence que Bernard Lamarre a eue dans leur vie, tant par sa générosité légendaire que par l'intérêt qu'il a démontré et l'aide qu'il a apportée dans leurs différents projets, que ce soit dans le domaine du génie qu'il affectionnait tout particulièrement ou dans quelque projet que ce soit de nature commerciale, culturelle, sociale ou familiale. Il croyait fermement que chacun s'épanouit par le travail bien accompli selon ses propres aptitudes et que cela ne peut se faire que dans le cadre d'une société équitable et progressiste. Selon Harry Gordon Selfridge qu'il citait souvent, « Le leader encourage, le boss exige; le leader essaie de corriger les erreurs avec son équipe, le boss veut attribuer le blâme; le leader stimule son équipe, le boss commande ses troupes » et Bernard d'ajouter « Moi, je veux être un leader, et je pense que c'est ce que j'étais aussi », ce que nous croyons pouvoir affirmer tout autant.

Compte tenu de l'ampleur des témoignages reçus, nous avons privilégié la voie des journaux pour remercier chaleureusement les personnes qui l'ont côtoyé au cours des années et qui sont venues en grand nombre lui faire un dernier adieu et ont donné généreusement aux différents organismes dont l'École Polytechnique, la Fondation du Musée des Beaux-Arts de Montréal et la Société de Développement Angus, qui lui tenaient tant à cœur. Nous vous en sommes reconnaissants et vous disons à tous un très grand merci.



Photo : Yves Beaulieu

AVIS LÉGAUX ET APPELS D'OFFRES

Langevin Syndic de faillite inc.

Loi sur la faillite et l'insolvabilité
Avis de la première assemblée des créanciers
 Dans l'affaire de la faillite de:
JOCELYNE LAMBERT

Avis est par les présentes donné que la faillite de Jocelyne Lambert domiciliée au 142, rue Jacques Beaulieu, app. 15, Sainte-Julie, Québec J3E 3R1, est survenue le 12 septembre 2016 et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 29 septembre 2016, à 11 h 30, au bureau du syndic, 67, rue George, local 102, Sorel-Tracy, fait à Saint-Hyacinthe, le 13 septembre 2016.

Langevin Syndic de faillite inc.
 Syndic de l'actif de Jocelyne Lambert
 Louis Langevin, CPA, CA, CIRP Responsable de l'actif
 2500, boulevard Casavant Ouest, bureau 102, Saint-Hyacinthe, (Québec) J2S 7R8 T 450 250-0500 F 450 250-0501

AVIS PUBLIC

Ville-Marie
Montréal

ARTISTES ET ARTISANTS
PERMIS DE VENTE SUR LE DOMAINE PUBLIC
(SAISON 2017)

Les artistes et artisans sont priés de noter, relativement aux demandes de permis de vente sur le domaine public pour la saison 2017, les informations suivantes :

- les demandes de permis doivent être déposées du 11 au 14 octobre 2016, de 8 h 30 à 15 h ;
- les comités d'évaluations tiendront leurs séances dans la semaine du 24 octobre 2016 et au besoin les jours subséquents ;
- les séances d'attribution des emplacements auront lieu comme suit :
- artisans : le 23 novembre 2016 à 10 h ;
- artistes qui utilisent un autre procédé de réalisation que la caricature ou le portrait : le 24 novembre 2016 à 10 h ;
- artistes qui utilisent la caricature ou le portrait comme procédé de réalisation : le 24 novembre 2016 à 13 h.

Toutes les activités en lien avec ces demandes seront tenues au bureau d'arrondissement situé au 17^e étage du 800, boulevard De Maisonneuve Est, à l'exception des séances d'attribution des emplacements qui se tiendront à la salle du conseil de l'arrondissement au rez-de-chaussée du 800, boulevard De Maisonneuve Est.

L'émission des permis se fera le 1^{er} au 28 février 2017 au bureau d'arrondissement situé au 17^e étage du 800, boulevard De Maisonneuve Est.

Toute personne qui désire obtenir des renseignements peut communiquer avec la Division des communications et des relations avec les citoyens au 514 872-6158.

Montréal, le 17 septembre 2016

Le secrétaire d'arrondissement,
 M^r Domenico Zambito

Cet avis peut également être consulté sur le site Internet de l'arrondissement à l'adresse suivante : www.ville.montreal.qc.ca/villemarie

AVIS PUBLIC

Ville-Marie
Montréal

DEMANDES D'AUTORISATION D'EXERCER UN USAGE CONDITIONNEL

Les personnes intéressées sont priées de noter qu'elles pourront être entendues par les membres du conseil d'arrondissement qui statueront, en vertu de la procédure des usages conditionnels du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (O1-282), sur les demandes approuvant :

- pour le bâtiment portant le numéro 1055 rue Saint-Mathieu, l'usage « résidence de tourisme », et ce, conformément au paragraphe 7^e de l'article 136 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (O1-282) [dossier 116332008] ;
- pour le bâtiment portant le numéro 1444 rue Saint-Mathieu, l'usage « résidence de tourisme », et ce, conformément au paragraphe 7^e de l'article 136 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (O1-282) [dossier 116332009] ;
- pour le bâtiment à être construit sur le lot 2 160 962 du cadastre du Québec, actuellement aux 2088-2100, boulevard Saint-Laurent, l'usage « résidentiel » pour 2 logements situés au rez-de-chaussée et donnant sur la rue Clark, et ce, conformément au paragraphe 8^e de l'article 136 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (O1-282) [dossier 1162931009] ;
- pour deux appartements situés au 853, rue Ontario Est et un appartement situé au 2011, rue Saint-Christophe, l'usage « résidence de tourisme », et ce, conformément au paragraphe 7^e de l'article 136 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (O1-282) [dossier 1163320051].

La séance du conseil d'arrondissement au cours de laquelle seront étudiées ces demandes aura lieu le jeudi 6 octobre, à 19 h, à la salle du conseil, 800, boulevard De Maisonneuve Est, rez-de-chaussée.

Toute personne qui désire obtenir des renseignements relativement à ces demandes d'autorisation peut communiquer avec la Division de l'urbanisme de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises au 514 872-9545 et en mentionnant les numéros de dossiers indiqués précédemment.

Montréal, le 17 septembre 2016

Le Secrétaire d'arrondissement,
 M^r Domenico Zambito

Cet avis peut également être consulté sur le site Internet de l'arrondissement à l'adresse suivante : www.ville.montreal.qc.ca/villemarie

Avis public

Régie des alcools, des courses et des jeux

Avis de demandes relatives à un permis ou à une licence

Toute personne, société ou association au sens du Code civil peut, dans les trente jours de la publication du présent avis, s'opposer à une demande relative au permis ou à la licence ci-après mentionnée en transmettant à la Régie des alcools, des courses et des jeux un écrit sous affirmation solennelle faisant état de ses motifs ou intervenir en faveur de la demande, s'il y a eu opposition, dans les quarante-cinq jours de la publication du présent avis.

Cette opposition ou intervention doit être accompagnée d'une preuve attestant de son envoi au demandeur par tout moyen permettant d'établir son expédition et être adressée à la Régie des alcools, des courses et des jeux, 1, rue Notre-Dame Est, bureau 9.01, Montréal (Québec) H2Y 1B6.

NOM ET ADRESSE DU DEMANDEUR	NATURE DE LA DEMANDE	ENDROIT D'EXPLOITATION
9341-4647 Québec	1 Bar	4664, rue
Int. addition d'auto-		Jarry Est
SALON CRISPO'S /	risation de	Montréal
CRIPPO'S LOUNGE	spectacles sans	(Québec)
4664, rue Jarry Est	musique	H1R 1X3
Montréal (Québec)	1 Bar existant	
H1R 1X3	(suite à une	
Dossier : 454-181	cession)	
	(demande	
	amendée)	

Québec

QUAND LA TOXICOMANIE PREND TOUTE LA PLACE

faites les premiers pas

(514) 939-0202

www.portage.ca



Pour vaincre la toxicomanie

CANADA
 PROVINCE DE QUÉBEC
 DISTRICT DE BEAUHARNOIS,
 C. C. (CH. CIV.)
 VALLEYFIELD
 No 760-02-009813-085
 AGENCE DU REVENU DU QUÉBEC

Partie demanderesse
 RICHARD DUHAIME
 Partie défenderesse
 SOCIÉTÉ CANADIENNE DE TRANSFERT

Tierce saisie
 PRENEZ AVIS que le 20/10/2016 à 10:00 AU PARQUET DE LA BOURSE DE TORONTO seront vendus par L'INTERMÉDIAIRE DE LA FİRME DE COURTAGE VALEURS MOBILIÈRES DE LA BANQUE LAURENTIENNE saisis en cette cause soit: LE CERTIFICAT D'ACTION #C511284 COMPRENANT 115 ACTIONS DE LA FINANCIÈRE SUN LIFE HUGO PHILIPPE HUISSIER DE L'ÉTUDE PHILIPPE ET ASSOCIÉS HUISSIERS DE JUSTICE 165 DU MOULIN ST-EUSTACHE QUÉBEC J7R 2P5 TEL 450-491-7575

AVIS DE CLÔTURE D'INVENTAIRE

Avis est par les présentes donné que, à la suite du décès de Jean Durand, en son vivant domicilié au 775, rue Muir, Saint-Laurent, survenu le 11 novembre 2015, un inventaire des biens du défunt a été fait par le liquidateur successoral le 15 septembre 2016, conformément à la loi. Cet inventaire peut être consulté par tout intéressé au 130, avenue de l'Épée à Montréal, Montréal, ce 15 septembre 2016.

M^r Judith Pinsonneault, avocate

AVIS DE CLÔTURE D'INVENTAIRE

Avis est par les présentes donné que suite au décès d'André (aussi connu André Désiré) BOZZO, en son vivant domicilié au 12 130, Place Pierre-Blanchet, Montréal, Québec, H1E 3P2, survenu le 18 décembre 2015, un inventaire des biens du défunt a été déposé et peut être consulté par les intéressés à l'étude de Me Suzanne HOTTE, notaire, sise au 7077, rue Beau-bien Est, bureau 201, à Montréal, (Qc), H1M 2Y2.

Donné ce 15 septembre 2016, par Me Suzanne HOTTE, notaire.

Avis de demande de changement de nom

Prenez avis que Oussama Soulaïmani, dont l'adresse de domicile est le 2171 rue de l'Équateur, Saint-Laurent, Québec, H4R 3M3, présentera au Directeur de l'état civil une demande pour changer son nom en celui de Zachary Soulaïmani. Cet avis a été rempli et signé à Saint-Laurent, le 14-09-2016, par Oussama Soulaïmani.

Avis en vertu de l'article 795 C.c.Q.

Susan Elliott, liquidateur de la succession, avise que l'inventaire des biens du défunt Phillip Elliott, né le 16 septembre 1950, est clos. Un avis de clôture d'inventaire est inscrit au Registre des droits personnels et réels mobiliers (16-0854482-0001). L'inventaire peut être consulté par les intéressés au 61, boulevard des Laurentides, Laval, Québec, H7G 2S9.

DEMANDE DE PROROGATION EN VERTU DE LA LOI CANADIENNE SUR LES SOCIÉTÉS PAR ACTIONS

Avis est par les présentes donné en vertu du paragraphe 39(12) de la Loi sur les banques (Canada) [la "Loi"], que BNP Paribas (Canada), une banque constituée sous le régime de la Loi, a l'intention de demander au ministre des Finances d'agréer une demande pour la délivrance d'un certificat de prorogation le prorogant le 1^{er} janvier 2017 en société par actions en vertu de la Loi canadienne sur les sociétés par actions, sous la dénomination sociale Corporation BNP Paribas Canada.

Montréal, le 17 septembre 2016
 BNP PARIBAS (CANADA)

MAQUETA

moi aussi
J'AIDE PROJETES

Le 08 septembre 2016, 19h
 2026-02-CA

AVIS LÉGAUX & APPELS D'OFFRES • HEURES DE TOMBÉE

Les réservations doivent être faites avant 16h00 pour publication deux (2) jours plus tard.
Publications du lundi: Réservations avant 12 h 00 le vendredi | **Publications du mardi:** Réservations avant 16 h 00 le vendredi

Tél.: 514-985-3344 | Fax: 514-985-3340 | Courriel : avisdev@ledevoir.com
 Sur Internet : www.ledevoir.com/services-et-annonces/avis-publics | www.ledevoir.com/services-et-annonces/appeles-d-offres

AVIS PUBLIC

Ville-Marie
Montréal

AUX PERSONNES INTÉRESSÉES AYANT LE DROIT DE SIGNER UNE DEMANDE DE PARTICIPATION À UN RÉFÉRENDUM

Second projet de résolution adopté le 13 septembre 2016

1. APPROBATION RÉFÉRENDAIRE

À la suite de l'assemblée publique de consultation tenue le 24 août 2016, le conseil d'arrondissement a adopté le 13 septembre 2016, le second projet de résolution **CA16 240452**.

Ce second projet de résolution contient des dispositions qui peuvent faire l'objet d'une demande de la part des personnes intéressées afin que la résolution qui les contient soit soumise à leur approbation conformément à la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (RLRQ, c. E-2.2).

2. OBJET DU SECOND PROJET

En vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011), le second projet de résolution **CA16 240452** autorisant l'usage « salle de réception » au rez-de-chaussée du 755, rue Berri, et ce, en dérogation notamment aux articles 207, 208 et 270 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (O1-182) relatifs, entre autres, à l'usage non autorisé dans la catégorie M.4 et à la distance minimale exigée d'un autre débit de boisson alcoolique – pp 339 (dossier 1162931006).

3. DISPOSITIONS SOUMISES À UNE APPROBATION RÉFÉRENDAIRE

Une demande relative à une disposition ayant pour objet d'autoriser une dérogation aux normes énumérées ci-dessous peut provenir de la zone visée et des zones contiguës :

- usage non autorisé dans la zone M.4 (art. 207 et 208 régl. O1-282) ;
- distance minimale exigée d'un autre débit de boisson alcoolique (art. 270 régl. O1-282).

4. TERRITOIRE VISÉ

Le territoire visé est constitué de la zone visée **0155** et des zones contiguës 0071, 0083, 0105, 0425, 0437, 0090, 0498 et 0349; il peut être représenté comme suit :

5. CONDITIONS DE VALIDITÉ D'UNE DEMANDE

Pour être valide, une demande doit :

- indiquer clairement la disposition qui en fait l'objet et la zone d'où elle provient ;
- être signée par au moins 12 personnes intéressées de la zone d'où elle provient ou, si leur nombre dans la zone n'excède pas 21, par au moins la majorité d'entre elles ;
- être reçue avant 16 h 30, le 26 septembre 2016, à l'adresse suivante :

Demandes de participation à un référendum a/s de M^r Domenico Zambito, Secrétaire d'arrondissement, Ville de Montréal, arrondissement de Ville-Marie, 800, boulevard De Maisonneuve Est, 17^e étage Montréal (Québec) H2L 4L8

6. PERSONNE INTÉRESSÉE

Toute personne qui n'est frappée d'aucune incapacité de voter en vertu de la loi et qui remplit les conditions suivantes le 13 septembre 2016 :

- être majeure, de citoyenneté canadienne et ne pas être en curatelle ;
- être domiciliée dans une zone d'où peut provenir une demande valide et, être depuis au moins six (6) mois, au Québec ;
- être, depuis au moins douze (12) mois, propriétaire d'un immeuble ou occupant d'un établissement d'entreprise au sens de la Loi sur la fiscalité municipale (RLRQ c F-2.1), dans une zone d'où peut provenir une demande.

Condition supplémentaire aux copropriétaires indivis d'un immeuble et aux cooccupants d'un établissement d'entreprise :

- être désigné, au moyen d'une procuration signée par la majorité des copropriétaires ou cooccupants, comme celui qui a le droit de signer la demande en leur nom et être inscrit sur la liste référendaire, le cas échéant.

Condition d'exercice du droit de signer une demande par une personne morale : toute personne morale doit désigner parmi ses membres, administrateurs ou employés, par résolution, une personne qui, le 13 septembre 2016, est majeure et de citoyenneté canadienne, n'est pas en curatelle, et n'est frappée d'aucune incapacité de voter prévue par la loi.

Les personnes morales, les copropriétaires et cooccupants doivent produire leur résolution ou leur procuration en même temps que la demande.

Elle prend effet lors de sa réception et demeure valide tant qu'elle n'est pas remplacée.

Sauf dans le cas d'une personne désignée à titre de représentant d'une personne morale, nul ne peut être considéré comme personne intéressée à plus d'un titre conformément à l'article 531 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités.

7. ABSENCE DE DEMANDE

Ce second projet de résolution contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire. Les dispositions qui n'auront pas fait l'objet d'une demande valide pourront être incluses dans une résolution qui n'aura pas à être approuvée par les personnes habiles à voter.

8. CONSULTATION DES DOCUMENTS PERTINENTS

Le second projet de résolution peut être consultés, de 8 h 30 à 16 h 30, aux comptoirs Accès Ville-Marie situés au 17^e étage du 800, boulevard De Maisonneuve Est, station de métro Berri-UQAM, et au rez-de-chaussée du 275, rue Notre-Dame Est, station de métro Champ-de-Mars.

Montréal, le 17 septembre 2016

Le secrétaire d'arrondissement,
 M^r Domenico Zambito

Cet avis peut également être consulté sur le site Internet de l'arrondissement à l'adresse suivante : www.ville.montreal.qc.ca/villemarie

AVIS PUBLIC

Ville-Marie
Montréal

DEMANDE DE PARTICIPATION À UN RÉFÉRENDUM

Second projet de règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (O1-282), le Règlement sur les opérations cadastrales (O-1), le Règlement sur les certificats d'autorisation et d'occupation (CA-24-224), le Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011) et le Règlement sur la démolition d'immeuble (CA-24-215) afin d'assurer, notamment, la concordance au Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal (RCG 14-029)

Aux personnes intéressées ayant le droit de signer une demande de participation à un référendum

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

1. APPROBATION RÉFÉRENDAIRE

À la suite de l'assemblée publique de consultation tenue le 24 août 2016 le conseil d'arrondissement a adopté, lors de sa séance du 13 septembre 2016, le second projet de adopté le projet de règlement CA-24-282.109 intitulé Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (O1-282), le Règlement sur les opérations cadastrales (O-1), le Règlement sur les certificats d'autorisation et d'occupation (CA-24-224), le Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011) et le Règlement sur la démolition d'immeuble (CA-24-215) afin d'assurer, notamment, la concordance au Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal (RCG 14-029)

Ce second projet de règlement contient une disposition qui peut faire l'objet d'une demande de la part des personnes intéressées afin qu'un règlement qui la contient soit soumis à l'approbation de certaines personnes habiles à voter conformément à la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (RLRQ, c. E-2.2).

2. OBJET DU SECOND PROJET

Une copie du résumé du second projet de règlement ainsi que les notes explicatives peuvent être consultées sur le site internet de l'arrondissement à l'adresse suivante : www.ville.montreal.qc.ca/villemarie, aux comptoirs Accès Ville-Marie situés au 17^e étage du 800, boulevard De Maisonneuve Est, station de métro Berri-UQAM, et au rez-de-chaussée du 275, rue Notre-Dame Est, station de métro Champ-de-Mars ou en communiquant le Secrétaire d'arrondissement au (514) 872-3125.

3. DISPOSITIONS SOUMISES À UNE APPROBATION RÉFÉRENDAIRE

Les renseignements permettant de déterminer quelles dispositions peuvent être soumises à une approbation référendaire et quelles personnes intéressées ont le droit de signer une demande à l'égard de chacune des dispositions du second projet de règlement peuvent être obtenus en communiquant avec le Secrétaire d'arrondissement au (514) 872-3125

Une telle demande vise à ce que le règlement soit soumis à l'approbation des personnes habiles à voter de la zone à laquelle le règlement s'applique et de celles de toute zone contiguë d'où provient la demande.

4. TERRITOIRES VISÉS

Une demande relative à ces dispositions peut provenir d'une zone faisant partie de l'arrondissement de Ville-Marie et des zones contiguës situées dans les arrondissements de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, du Plateau-Mont-Royal, d'Outremont, de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce, de Rosemont-La Petite-Patrie et du Sud-Ouest.

Le plan illustrant l'ensemble des zones du territoire de l'arrondissement et ses zones contiguës peut être consulté aux comptoirs Accès Ville-Marie situés au 17^e étage du 800, boulevard De Maisonneuve Est durant les heures normales de bureau, soit de 8 h 30 à 16 h 30 du lundi au vendredi.

5. CONDITIONS DE VALIDITÉ D'UNE DEMANDE

Pour être valide, une demande doit :

- indiquer clairement la disposition qui en fait l'objet et la zone d'où elle provient ;
- être signée par au moins 12 personnes intéressées de la zone d'où elle provient ou, si leur nombre dans la zone n'excède pas 21, par au moins la majorité d'entre elles ;
- être reçue avant 16 h 30, le 26 septembre 2016, à l'adresse suivante :

Demandes de participation à un référendum a/s de M^r Domenico Zambito, Secrétaire d'arrondissement, Ville de Montréal, arrondissement de Ville-Marie, 800, boulevard De Maisonneuve Est, 17^e étage Montréal (Québec) H2L 4L8

6. PERSONNE INTÉRESSÉE

Toute personne qui n'est frappée d'aucune incapacité de voter en vertu de la loi et qui remplit les conditions suivantes le 13 septembre 2016 :

- être majeure, de citoyenneté canadienne et ne pas être en curatelle ;
- être domiciliée dans une zone d'où peut provenir une demande valide et, être depuis au moins six (6) mois, au Québec ;
- être, depuis au moins douze (12) mois, propriétaire d'un immeuble ou occupant d'un établissement d'entreprise au sens de la Loi sur la fiscalité municipale (RLRQ c F-2.1), dans une zone d'où peut provenir une demande.

Condition supplémentaire aux copropriétaires indivis d'un immeuble et aux cooccupants d'un établissement d'entreprise :

- être désigné, au moyen d'une procuration signée par la majorité des copropriétaires ou cooccupants, comme celui qui a le droit de signer la demande en leur nom et être inscrit sur la liste référendaire, le cas échéant.

Condition d'exercice du droit de signer une demande par une personne morale : toute personne morale doit désigner parmi ses membres, administrateurs ou employés, par résolution, une personne qui, le 13 septembre 2016, est majeure et de citoyenneté canadienne, n'est pas en curatelle, et n'est frappée d'aucune incapacité de voter prévue par la loi.

Les personnes morales, les copropriétaires et cooccupants doivent produire leur résolution ou leur procuration en même temps que la demande.

Elle prend effet lors de sa réception et demeure valide tant qu'elle n'est pas remplacée.

Sauf dans le cas d'une personne désignée à titre de représentant d'une personne morale, nul ne peut être considéré comme personne intéressée à plus d'un titre conformément à l'article 531 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités.

7. ABSENCE DE DEMANDE

Ce second projet de règlement contient une disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire. Les dispositions qui n'auront pas fait l'objet d'une demande valide pourront être incluses dans un règlement qui n'aura pas à être approuvée par les personnes habiles à voter.

8. CONSULTATION DES DOCUMENTS PERTINENTS

Une copie de ce second projet ainsi que les notes explicatives peuvent être consultées sur le site internet de l'arrondissement à l'adresse suivante : www.ville.montreal.qc.ca/villemarie et aux comptoirs Accès Ville-Marie situés au 17^e étage du 800, boulevard De Maisonneuve Est, station de métro Berri-UQAM, et au rez-de-chaussée du 275, rue Notre-Dame Est, station de métro Champ-de-Mars.

Montréal, le 17 septembre 2016

Le Secrétaire d'arrondissement,
 M^r Domenico Zambito

Cet avis peut également être consulté sur le site Internet de l'arrondissement à l'adresse suivante : www.ville.montreal.qc.ca/villemarie

AVIS À TOUS NOS ANNONCEURS

Veillez, s'il vous plaît, prendre connaissance de votre annonce et nous signaler immédiatement toute anomalie qui s'y serait glissée.

En cas d'erreur de l'éditeur, sa responsabilité se limite au coût de la parution.

AVIS PUBLIC

Ville-Marie
Montréal

Calendrier des séances ordinaires du conseil d'arrondissement pour l'année 2016

Toutes les personnes intéressées sont priées de noter que le conseil d'arrondissement, lors de sa séance du 13 septembre 2016, a modifié le calendrier de ses séances pour l'année 2016 en remplaçant la date du mardi 11 octobre par celle du jeudi 6 octobre et l'endroit où se tiendra cette séance, soit à la salle du conseil situé au 800, boul. De Maisonneuve Est, rez-de-chaussée.

Les séances ordinaires à venir seront tenues à 19 h aux dates et endroits suivants :

Jeudi 6 octobre salle du conseil, 800, boul. De Maisonneuve Est, rez-de-chaussée

Mardi 8 novembre salle du conseil, 800, boul. De Maisonneuve Est, rez-de-chaussée

Mardi 13 décembre salle du conseil, 800, boul. De Maisonneuve Est, rez-de-chaussée

Montréal, le 17 septembre 2016

M^r Domenico Zambito
 Secrétaire d'arrondissement

Cet avis peut également être consulté sur le site Internet de l'arrondissement à l'adresse suivante : www.ville.montreal.qc.ca/villemarie

AVIS PUBLIC

Ville-Marie
Montréal

RÈGLEMENT

À sa séance du 13 septembre 2016, le conseil d'arrondissement a adopté le règlement suivant :

- Règlement CA-24-280 intitulé règlement modifiant le Règlement portant approbation du plan de construction et d'occupation d'un édifice à bureaux sur un emplacement situé à l'angle sud-est des rues Sherbrooke et Mansfield (8093) afin d'abroger les articles 4 et 6.

ORDONNANCES

Il a édicté à cette même séance les ordonnances suivantes :

- B-3, o. 506, P-1, o. 462 et CA-24-085, o.80 relatives à la tenue d'événements sur le domaine public (saison 2016, 6^e partie, B) ;
- B-3, o. 507, P-1, o. 463, CA-24-085, o. 81, O1-282, o. 174 et C-4.1, o. 88 relatives à la tenue de festivals et des événements culturels sur le domaine public (saison 2016, 7^e partie C) ;
- B-3, o. 508, P-1, o. 464, CA-24-085, o. 82, O1-282, o. 175 et C-4.1, o. 171 relatives à la tenue d'événements sur le domaine public (saison 2016, 7^e partie, A) ;
- E-7.1, o. 50 relative aux demandes de permis d'artistes ou d'artisans pour la saison 2016 ;
- 5984, o. 119 exemptant le propriétaire du bâtiment situé au 900, rue Sainte-Catherine Est, de l'obligation de fournir 5 unités de stationnement ;
- 5984, o. 120 exemptant le propriétaire du bâtiment situé au 1125, rue du Square-Amherst, de l'obligation de fournir 2 unités de stationnement ;

et ce, en vertu des règlements concernant le bruit (R.R.V.M., c. B-3), la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., c. P-1), le civisme, le respect et la propreté (CA-24-085), l'urbanisme (O1-282, article 560), la propreté et la protection du domaine public et du mobilier urbain (R.R.V.M., c. P-12.2), la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1), l'exposition et la vente d'œuvres artisanales, picturales ou graphiques sur le domaine public (R.R.V.M., c. E-7.1) et les exemptions en matière d'unités de stationnement (5984).

Ce règlement et ces ordonnances entrent en vigueur à la date de la présente publication; ils peuvent être consultés aux comptoirs Accès Ville-Marie situés au 17^e étage du 800, boulevard De Maisonneuve Est, station de métro Berri-UQAM, et au rez-de-chaussée du 275, rue Notre-Dame Est, station de métro Champ-de-Mars.

Montréal, le 17 septembre 2016

Le Secrétaire d'arrondissement,
 M^r Domenico Zambito

Cet avis peut également être consulté sur le site Internet de l'arrondissement à l'adresse suivante : www.ville.montreal.qc.ca/villemarie

AVIS PUBLIC

Ville-Marie
Montréal

DEMANDES DE DÉROGATIONS MINEURES

Les personnes intéressées sont priées de noter qu'elles pourront être entendues par les membres du conseil d'arrondissement qui statueront, en vertu du Règlement sur les dérogations mineures (CA-24-008), sur des demandes approuvant :

- pour le bâtiment à être construit sur le lot 2 160 962 du cadastre du Québec, actuellement au 2088, boulevard Saint-Laurent, des dérogations permettant la construction d'un stationnement intérieur automatisé avec des voies de circulation de 3,1 m au lieu de 5,2 m et des dimensions de cases de station de 2,3 m de large par 5,2 m de profondeur au lieu de 2,5 m par 5,5 m, et ce, en dérogation aux articles 617 et 620 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (O1-282) [dossier 116332007] ;
- pour le bâtiment situé au 1199 à 1205 Berri, des dérogations permettant la construction d'une verrière en marge avant et ce, en dérogation aux paragraphes 4 et 6 du deuxième alinéa de l'article 372 puisque la verrière doit avoir une profondeur minimale de 4 mètres sur toute sa largeur et se situer à une distance minimale de 1 mètre par rapport au trottoir du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (O1-282) [dossier 116332010] ;
- pour la construction d'un agrandissement du bâtiment situé au 1600, rue Victor-Hugo, des dérogations permettant un retrait d'environ 1,11 m par rapport à la ligne latérale mitoyenne ouest alors qu'un minimum de 1,98 m doit être laissé libre, un décroché par rapport au prolongement de la façade latérale du bâtiment alors que tout agrandissement doit se faire dans le prolongement des murs existants et un revêtement constitué d'un matériau différent de celui du bâtiment existant, et ce, en dérogation aux paragraphes a) et b) de l'article 9 du Règlement portant approbation du plan de construction et d'occupation du projet « Les Florales de la montagne » (6458) tel que modifié par le Règlement modifiant le Règlement portant approbation du plan de construction et d'occupation du projet « Les Florales de la montagne » (7371) [dossier 1167303002] ;
- pour le bâtiment à être construit sur les lots 3 746 514 et 3 361 128 du cadastre du Québec, actuellement au 2297, rue Hogan, une dérogation permettant une hauteur de 3 étages plutôt que 2 étages, et ce, en dérogation à l'article 24 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (O1-282) [dossier 1162931010] ;

La séance du conseil d'arrondissement au cours de laquelle seront étudiées ces demandes aura lieu le jeudi 6 octobre 2016, à 19 h, à la salle du conseil, 800, boulevard De Maisonneuve Est, rez-de-chaussée.

Toute personne qui désire obtenir des renseignements relativement à ces demandes peut communiquer avec la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises au 514 872-9545 et en mentionnant les numéros de dossier indiqués précédemment.

Montréal, le 17 septembre 2016

Le Secrétaire d'arrondissement,
 M^r Domenico Zambito

Cet avis peut également être consulté sur le site Internet de l'arrondissement à l'adresse suivante : www.ville.montreal.qc.ca/villemarie

ACTUALITÉS

ENTENTE QUÉBEC-UBER

La décision sur l'injonction demandée par les taxis sera rendue mardi

JULIEN ARSENAULT

Le front commun de l'industrie du taxi devra patienter jusqu'à la semaine prochaine avant de savoir s'il obtiendra une injonction provisoire afin de contrer l'entente intervenue la semaine dernière entre Uber et Québec.

Après avoir entendu vendredi les arguments des parties concernées, le juge Michel Déziel, de la Cour supérieure de Québec, a pris la cause en délibéré et rendra sa décision mardi, à 14 h.

L'avocat du front commun, Marc-Antoine Cloutier, qui fait valoir qu'il y a «urgence d'agir», puisque la situation actuelle cause un important préjudice aux chauffeurs de taxi, ne croit pas que cela indique que le juge Déziel penche du côté des avocats d'Uber et du gouvernement du Québec, qui prétendent le contraire.

«Je pense que c'est une question de droit complexe qui mérite réflexion. Je demeure convaincu qu'il y a urgence», a-t-il expliqué en point de presse, à sa sortie de la salle d'audience.

A ses côtés, le porte-parole du Comité provincial de concertation et de développement de l'industrie du taxi (CPCDIT), Guy Chevette, a abondé dans son sens, estimant qu'il était normal qu'un «juge sérieux» prenne «quelques heures pour réfléchir».

Les avocats du gouvernement québécois et d'Uber ne se sont pas adressés aux journalistes. La multinationale n'a pas commenté.

Cette demande d'injonction provisoire vise à faire suspendre l'application de l'entente sur le projet-pilote jusqu'à ce que le tribunal débattre de la question sur le fond. Le but du front commun est de faire



DAVID AFRIAT LE DEVOIR

L'avocat du front commun fait valoir qu'il y a «urgence d'agir», puisque la situation actuelle cause un important préjudice aux chauffeurs de taxi.

invalider l'entente intervenue entre Québec et Uber.

Laisser la chance au projet-pilote

M^e Cloutier a entre autres plaidé que le ministre des Transports, Laurent Lessard, avait outrepassé ses pouvoirs en négociant un projet-pilote avec Uber, ce qui «jetait à la poubelle» le système des permis détenus par les chauffeurs, en plus de créer un «régime à deux vitesses».

«Pourquoi quelqu'un achèterait un permis de taxi quand il n'a qu'à télécharger l'application d'Uber, lui verser 20% de ses revenus et faire exactement la même chose que celui qui paie son permis 200 000\$, le tout avec moins de contraintes? Pourquoi quelqu'un achèterait

ce permis-là? Ça ne vaut plus rien», a-t-il affirmé.

Pour leur part, les avocats d'Uber et du gouvernement du Québec ont demandé au juge Déziel de rejeter la demande d'injonction provisoire en affirmant qu'il n'y avait «aucune urgence d'agir», puis qu'aucun arrêté ministériel n'a été publié par le gouvernement pour valider le projet-pilote.

Dans ses arguments, l'un des avocats d'Uber, François Giroux, a notamment fait valoir qu'une autre demande d'injonction déposée par M^e Cloutier au printemps, soulevant des arguments similaires, sera entendue prochainement par le tribunal, ce qui, à son avis, démontre que le juge Déziel n'avait pas à accorder une injonction provisoire.

M^e Giroux a également estimé qu'il fallait «laisser au projet-pilote la chance de vivre», ajoutant que l'entente n'était pas «statique» et qu'elle permettrait une certaine «flexibilité» au besoin.

Dans le cadre du projet-pilote d'un an, Uber se verra octroyer l'équivalent de 300 permis de taxi. La multinationale devra toutefois payer des taxes et impôts en plus de percevoir la TPS et la TVQ, notamment, en plus de verser des redevances. Elle devra également contribuer à un fonds de modernisation de l'industrie du taxi et appliquer un tarif minimum de 3,45\$ par course, comme le font les taxis.

La Presse canadienne

Nouvelle grève dans les cégeps

Une nouvelle journée de grève sera tenue le 20 septembre dans 16 cégeps. Le Syndicat des professionnelles et professionnels du gouvernement du Québec (SPGQ) compte profiter de la rentrée parlementaire pour se faire entendre devant l'Assemblée nationale, en plus des piquets de grève qui freineront les activités régulières des 16 établissements d'enseignement concernés. Les 700 membres du SPGQ sont sans convention collective depuis plus d'un an et dénoncent le traitement salarial inégal des emplois professionnels. En négociation avec la ministre responsable de l'Enseignement supérieur, Hélène David, le SPGQ juge «inacceptables les offres patronales». Ses syndiqués occupent une dizaine de postes tels que conseiller pédagogique, conseiller en orientation, psychologue, conseiller en services adaptés et autres.

Le Devoir

Les pharmaciens vont en arbitrage

Invoquant l'échec des négociations avec le ministre de la Santé, Gaétan Barrette, l'Association québécoise des pharmaciens propriétaires (AQPP) indique qu'elle ira devant un tribunal d'arbitrage pour régler le conflit. Dans un communiqué diffusé vendredi soir, l'AQPP accuse le ministre de

fragiliser le secteur de la pharmacie communautaire en refusant de négocier sérieusement avec les pharmaciens propriétaires. La période de négociations qui a débuté le 2 juin, à la suite de la trêve convenue entre les parties, a pris fin vendredi, rappelle-t-elle. Selon elle, l'échec des négociations vient du fait que le ministre n'a pas donné à ses représentants les mandats qui auraient permis une véritable négociation. De son côté, elle soutient avoir apporté plusieurs pistes de solution, notamment en proposant de revoir le modèle de rémunération des pharmaciens. La procédure d'arbitrage signifiée en mai dernier sera donc poursuivie, est-il indiqué.

La Presse canadienne

Cloutier demande des excuses à Lisée

Autre flèche lancée vendredi par Jean-François Lisée contre son adversaire dans la course à la direction du Parti québécois. M. Lisée a associé Alexandre Cloutier à l'imam Adil Charakaoui, affirmant qu'il lui avait donné son appui public. Il faisait référence à des propos sur les candidats publiés par le Collectif québécois contre l'islamophobie, pour lequel milite l'imam Charakaoui. L'équipe de M. Cloutier n'a pas tardé à réagir, niant toute association. «M. Cloutier n'a jamais été en contact, de près ou de loin, avec M. Charakaoui et n'a jamais reçu son appui», a-t-il indiqué sur sa page Facebook, en début de soirée, vendredi.

Le Devoir

Les soldats canadiens déployés en Lettonie arriveront en mai 2017

Riga — C'est en mai 2017 qu'arriveront les 455 soldats déployés en Lettonie par le Canada, dans le cadre d'un projet de l'OTAN en vue de renforcer sa présence dans cette région préoccupée par les activités de la Russie, a indiqué le général canadien Jonathan H. Vance.

Des représentants militaires du Canada, de l'Italie, de la Pologne, de la Slovaquie et de l'Espagne sont venus inspecter les installations lettones début septembre

La promesse d'Ottawa s'inscrit dans le cadre du déploiement par l'OTAN de quatre bataillons multinationaux de quelque 1000 hommes chacun en Pologne et dans les pays baltes, commandés par les États-Unis, le Canada, l'Allemagne et la Grande-Bretagne.

Il s'agit du plus grand renforcement de l'OTAN sur son flanc oriental depuis la fin de la guerre froide, décidé en juillet lors du sommet de l'Alliance, à Varsovie. «Je pense que les soldats vont commencer à arriver au printemps prochain, autour de mai, et nous prévoyons être pleine-

ment déployés au début de l'automne», a déclaré, jeudi soir, le général Vance aux journalistes, lors de son passage dans la base d'Adazi, près de Riga.

«Pour le moment, je ne peux pas dire quelles autres forces arriveront aussi, mais le résultat, ce sera un groupe de combat d'environ 1000 soldats qui viendront compléter l'armée lettone», a ajouté le général canadien.

Des représentants militaires du Canada, de l'Italie, de la Pologne, de la Slovaquie et de l'Espagne sont venus inspecter les installations lettones début septembre. Bien que ces pays soient censés contribuer à la création de ce bataillon, aucune décision définitive sur la composition de cette unité n'a encore été prise.

Depuis l'annexion de la Crimée, en mars 2014, par la Russie et le début du conflit dans l'est de l'Ukraine, les pays baltes, indépendants depuis l'explosion de l'Union soviétique en 1991 et désormais membres de l'OTAN, s'inquiètent du risque d'une agression semblable à celle subie par l'Ukraine.

Agence France-Presse

La mission du Curateur public compromise en raison des compressions

Le manque d'effectifs et de moyens au sein du service public crée une situation «propice aux abus» contre les personnes vulnérables

PATRICE BERGERON à Québec

Les cas d'abus contre les personnes les plus vulnérables augmentent parce que le Curateur public n'arrive plus à accomplir sa mission.

C'est ce qu'ont dénoncé à l'unisson des organismes et un syndicat vendredi, en réclamant la fin des compressions du gouvernement Couillard et un réinvestissement pour améliorer les services du Curateur.

Les syndiqués sont alarmés par un document interne qui évoque notamment des scénarios de privatisation, de hausse des tarifs et de réduction des services.

«L'augmentation de la charge de travail place l'organisation aux limites de ses capacités», peut-on lire dans le document obtenu par le Syndicat de la fonction publique du Québec (SFPQ), par l'entremise de la Loi d'accès à l'information. «L'actuel dispositif sur lequel repose la protection de ces personnes et de leurs biens parvient difficilement à répondre à l'ensemble des besoins et le pourra encore moins dans les années à venir, compte tenu de l'accroissement anticipé», lit-on plus loin.

Politiques d'austérité

La situation actuelle est devenue «critique», avec les politiques d'austérité du gouvernement Couillard, a affirmé le président du SFPQ, Christian Daigle, au cours d'une conférence de presse tenue à la Tribune de la presse parlementaire à Québec. En 10 ans, les effectifs syndiqués sont passés d'environ 340 à 300.

La clientèle augmente et le Curateur a du mal à assurer les services de soutien, d'accompagnement des familles, de vérification auprès des personnes sous curatelle et des personnes responsables de curatelle, a-t-il ajouté.

«Le fait de ne pouvoir faire les vérifications, oui, cela est propice aux abus», a-t-il dit.

A ses côtés, la directrice générale de l'Association des groupes d'intervention en défense des droits en santé mentale (AGIDD), Doris Provencher, a confirmé qu'il y a

beaucoup d'abus, particulièrement contre les personnes plus isolées.

«Ce n'est pas nécessairement de gros abus: on rogne sur la nourriture, sur les vêtements, il y a beaucoup d'abus et les gens n'arrivent pas à contacter leur curateur délégué», a-t-elle expliqué.

Elle a aussi donné des exemples de l'impuissance des personnes qui dépendent du Curateur public. «Ça peut prendre des semaines avant qu'une personne puisse avoir accès à son curateur pour obtenir une paire de bottes en hiver», a-t-elle dit.

Commande politique

Judith Gagnon, de l'Association de défense des droits des personnes retraitées, s'est indignée du sort qu'on réserve à ces personnes qui ne peuvent manifester leur mécontentement.

«Ce sont les plus vulnérables, les sans-voix, des gens qui n'ont pas de poids social. Ils ne sont pas millionnaires et on leur coupe des services. Ont-ils moins de droits parce qu'ils sont plus vulnérables? Les services devraient être de haute qualité. Ce n'est pas leur faute, ils sont dans une situation difficile et on devrait les protéger», a-t-elle dit.

Le Curateur public, Normand Jutras, répond à une commande politique du gouvernement Couillard, plutôt que de protéger les personnes inaptes, comme le veut sa mission, a résumé M. Daigle.

«[Le Curateur public] prend des décisions sans consulter ni les proches, ni le milieu, il engage le destin de 40 000 personnes sous curatelle privée et publique, sans aucun débat public, c'est inacceptable», a affirmé le directeur de l'Association pour la défense des personnes et de leurs biens sous curatelle publique, Ura Greenbaum.

Le regroupement réclame l'abandon des scénarios de privatisation et de réduction des services, l'augmentation du financement du Curateur public et l'embauche de personnel.

En 2014-2015, le budget du Curateur public était de 57,9 millions de dollars, tandis qu'en 2013-2014 il était de 55,7 millions.

La Presse canadienne

Météo Média

Val d'Or
18/15

Gatineau
21/18

Montréal
23/18

Sherbrooke
23/16

Trois-Rivières
23/17

Québec
23/16

Rimouski
18/13

Baie-Comeau
17/12

Saguenay
21/15

Sept-Îles
13/10

Gaspé
20/13

Lever du soleil: 6h35
Coucher du soleil: 18h59

©MétéoMédia 2016

Canada	Auj.	Demain	Le Monde	Auj.	Demain
Edmonton	Ave 18/9	Ave 15/7	Londres	Ave 18/12	Var 20/12
Moncton	Sol 23/15	Plu 20/18	Los Angeles	Sol 29/18	Sol 33/19
Saint-Jean	Sol 21/15	Plu 19/17	Mexico	Plu 22/13	Var 24/12
Toronto	Ora 24/19	Var 26/16	New York	Sol 25/21	Ora 25/21
Vancouver	Plu 16/12	Ave 16/12	Paris	Var 17/14	Ave 22/14
Winnipeg	Sol 20/12	Ave 23/13	Tokyo	Var 27/23	Plu 26/22

Montréal	Ce soir	Demain	Lundi	Mardi
Aujourd'hui 23	18	24/17	24/16	22/13
Averses (pdp 40%)	Faible pluie (pdp 90%)	Orages (pdp 40%)	Ciel variable.	Averses (pdp 70%)

Québec	Ce soir	Demain	Lundi	Mardi
Aujourd'hui 23	16	21/17	22/15	20/12
Ciel variable.	Pluie (pdp 90%)	Orages (pdp 80%)	Averses (pdp 40%)	Orages (pdp 80%)

Gatineau	Ce soir	Demain	Lundi	Mardi
Aujourd'hui 21	18	24/15	23/15	22/13
Averses (pdp 90%)	Faible pluie (pdp 90%)	Orages (pdp 40%)	Passages nuageux.	Averses (pdp 80%)

Pour que le pique-nique ne tombe pas à l'eau, accédez en tout temps à la météo.

Téléchargez MétéoÉclair sur votre téléphone intelligent.

Congédié?

Voyez
François Gendron
avocat
LL.L., M.A., Ph.D.

Vieux Montréal 514-845-5545

Psychologue clinicienne
Médiatrice familiale

Membre O.P.Q. et R.C.P.O.S.S.

- psychothérapie individuelle
- psychothérapie conjugale
- médiation familiale

T 514 861-0630

PRISONNIÈRES

SUIITE DE LA PAGE 1

Harper en 2012. En cas de rupture dans les deux années suivant le début de leur relation conjugale, ces femmes doivent reprendre à zéro le processus d'accès à la résidence permanente, qui ouvre la porte à une vie normale au Canada. Elles risquent d'être expulsées vers leur pays d'origine, même si elles ont des enfants nés au Canada.

Selon ce que *Le Devoir* a appris, le ministre de l'Immigration, des Réfugiés et de la Citoyenneté compte déposer, d'ici la fin de l'année 2016, un projet de règlement qui modifiera ces règles encadrant la «résidence permanente conditionnelle».

Le Conseil du statut de la femme, le Conseil canadien des réfugiés et des chercheurs spécialisés en immigration attendent avec impatience ces changements à la loi. Ils dénoncent depuis longtemps les «effets pervers» de ce règlement, qui vise d'abord à empêcher les mariages de convenance destinés uniquement à obtenir la citoyenneté canadienne.

Cette mesure touche tous les immigrants parrainés par un conjoint — environ 36 000 personnes au Québec, entre 2008 et 2012 — mais les femmes sont plus vulnérables que les hommes, selon les organismes d'aide aux nouveaux arrivants.

«Le gouvernement Harper a instauré une résidence permanente conditionnelle. Beaucoup d'hommes en profitent. Ils vont chercher des femmes à l'étranger en se disant que les femmes ne connaissent pas leurs droits ni les lois, elles ne parlent ni français ni anglais, elles sont donc plus faciles à contrôler. Et ils savent que, si ça ne fait pas leur affaire, en deux ans monsieur peut quitter

« Si ça ne fait pas son affaire, en deux ans monsieur peut quitter madame, et celle-ci perd sa résidence et sera retournée dans son pays d'origine »

Nicole Richer, Maison d'hébergement secours aux femmes

madame, et celle-ci perd sa résidence et sera retournée dans son pays d'origine», dit Nicole Richer, coordonnatrice depuis près de 30 ans de la maison d'hébergement Secours aux femmes de Montréal.

«Vous imaginez des couples où il y a des tensions, des violences? Ça veut dire que, si jamais la femme quitte le domicile, elle perd ses papiers», ajoute Yasmina Chouakri, de la Table de concertation des organismes au service des personnes réfugiées et immigrantes.

«L'égalité hommes-femmes non négociable, tout le monde est d'accord là-dessus au Québec et au Canada. Cependant, ça reste un discours si, dans la réalité, on s'aperçoit que les statuts d'immigration et les programmes ne favorisent pas cette égalité. Il y a un problème», ajoute-t-elle.

Des femmes vulnérables

Le gouvernement Trudeau proposera des modifications à ces dispositions pour répondre à des préoccupations comme la vulnérabilité des époux parrainés, indique-t-on à Ottawa. C'est un engagement électoral des libéraux. Le projet de règlement sera publié dans la *Gazette du Canada* d'ici la fin de l'année 2016, confirme Nancy Caron, porte-parole d'Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada.

Le parrainage «place les femmes dans des si-

tuations de vulnérabilité en raison de leurs dépendances juridique, économique et sociale envers leur conjoint», conclut une étude menée en 2014 à l'Université Laval. La chercheuse Lorena Suelves Ezquerro est parvenue à ce constat après avoir suivi dix immigrantes parrainées par leur conjoint.

Ces femmes scolarisées gagnaient généralement bien leur vie dans leur pays d'origine. Elles étaient autonomes. La moitié d'entre elles ont immigré au Québec pour suivre ou rejoindre leur conjoint, qui avait un meilleur emploi. L'autre moitié de ces femmes ont rencontré leur conjoint au Québec. Ce conjoint peut être citoyen canadien (né au Canada ou dans un pays étranger) ou résident permanent.

Le problème, c'est que les immigrantes parrainées deviennent entièrement dépendantes de leur conjoint. En vertu des règles fixées par Ottawa, le mari s'engage à subvenir à tous les besoins de sa femme durant trois ans. Elle n'a droit à aucun programme social. Elle a un accès limité aux cours de francisation.

Le «parrain» doit non seulement subvenir aux besoins de sa femme durant trois ans, mais le couple doit se maintenir pendant au moins deux ans pour prouver à l'État qu'il s'agit d'une réelle union conjugale et non d'une arnaque pour immigrer au Canada.

Plusieurs de ces femmes ne parlent ni fran-

çais ni anglais en arrivant au pays. Elles ne comprennent pas le fonctionnement de leur société d'accueil. Elles n'ont aucun réseau d'amis. Ces femmes sont isolées.

L'immigration entraîne un stress énorme qui peut donner lieu à des problèmes de santé. Six des dix femmes mentionnées dans l'étude de l'Université Laval ont subi des problèmes comme un infarctus, la maladie de Crohn ou une inflammation de la vésicule biliaire.

Problèmes de couple

Toutes ces difficultés mènent souvent à des difficultés conjugales. La moitié des femmes citées dans l'étude de l'Université Laval ont divorcé dans les années suivant leur arrivée au Québec. Certaines ont rapporté avoir subi de la violence, du chantage.

Le règlement actuel prévoit une exception à la règle de résidence permanente conditionnelle pour les femmes victimes de violence. Elles peuvent se séparer de leur «parrain» sans risquer l'expulsion du pays. Dans les faits, cette exception n'est d'aucun secours. Les conséquences potentielles d'une séparation — le renvoi dans le pays d'origine — sont trop importantes pour que les immigrantes prennent le risque de quitter leur conjoint, selon les groupes de défense des femmes.

«La résidence permanente conditionnelle, c'était un très mauvais cadeau de Stephen Harper. Cela a rendu les femmes extrêmement vulnérables. Certaines femmes sont en panique car elles ne veulent pas rester [avec leur conjoint]. Elles sont dans des situations impossibles et le conjoint profite largement de cette réalité qu'amène le règlement. Les hommes se sentent protégés par le gouvernement fédéral et ils jouent avec ça», dit Flora Fernandez, coordonnatrice de la maison Assistance aux femmes.

Le Devoir

GUÉRISON

SUIITE DE LA PAGE 1

un mélange bouleversant de vulnérabilité et de dignité, n'est que l'un des nombreux captés par la caméra de Steve Patry, qui a passé un an en compagnie des détenus de Waseskun. Le documentaire du même nom qu'il en a tiré est présenté en première mondiale ce dimanche, puis mercredi, au Festival de cinéma de la ville de Québec (FCVQ), avant sa sortie à la Cinéma-thèque québécoise, le 30 septembre.

Un lieu particulier, ce Waseskun. Dixit son site Web: «Le Centre de guérison Waseskun, incorporé en 1988, est un organisme autochtone à but non lucratif, affilié aux Services correctionnels du Canada et aux Services correctionnels du Québec, ayant pour mission de faciliter la guérison holistique des délinquants autochtones qui ont commis des crimes et actes violents, souvent reliés à l'abus de drogues et d'alcool et qui ont été acceptés à Waseskun à titre de résidents.» Les Autochtones qui, apprend-on, représentent 23% de la communauté carcérale du pays, alors qu'ils ne forment que 4% de la population.

Ceux qui sont admissibles à purger leur peine à Waseskun acceptent de se soumettre à un protocole strict. Des rituels traditionnels de purification et des cercles de partage se trouvent au cœur de l'action de ce pénitencier, dénué de barreau et de grillage et sis à l'orée d'une forêt.

Une approche inhabituelle

C'est au cours de la production de son précédent documentaire, *De prisons en prisons*, que Steve Patry a découvert l'existence de Waseskun.

«Dans le cadre de ce film-là, j'ai suivi plusieurs prisonniers résidant dans différents pénitenciers, explique le jeune cinéaste. On m'a parlé de Waseskun, une prison à sécurité minimum pour autochtones et métis. Un des détenus a participé au documentaire, mais, dès que j'ai visité le centre, j'ai été happé. C'est un endroit tellement improbable. J'ai compris qu'il y avait là un sujet fort. C'était clair que je voulais revenir pour réaliser un documentaire exclusivement consacré à Waseskun, qui est complètement méconnu.»

L'administration de Waseskun, un centre alternatif géré par et pour les Premières Nations, accepta de bon gré d'ouvrir ses portes à Steve Patry.

Il en résulte un documentaire éclairant. Et puissant.

Un film sur la durée

Placée davantage en périphérie au commencement, ou du moins à distance polie, la caméra se rapproche graduellement; on sent l'approvisionnement de part et d'autre.

En cela, l'approche non interventionniste de Steve Patry demeure toujours respectueuse. Pour autant, sa réalisation attentive saisit et met en lumière tout ce qui est tu, tout ce qui est exprimé par les visages, par les gestes et les attitudes.

«Je souhaitais réaliser un film sur la durée dont le contenu ne consisterait pas en des entrevues classiques, mais plutôt en matériel issu de la vie de tous les jours dans le centre. Un moment décisif pour moi, et il est dans le film, est survenu lorsque Glenda, l'aïdante qu'on voit à plusieurs reprises, a résumé la situation en disant qu'il s'agit d'hommes blessés qui blessent d'autres gens. J'ai dès lors voulu montrer ça.»

Question de confiance

On s'en doute, il ne dut pas être aisé de s'im-

miscer de la sorte dans le quotidien des gars de la place. Entre eux règne un rapport de fraternité, de confiance absolue, mais cette confiance-là, Steve Patry, lui, devait la gagner.

«Créer un lien de confiance était primordial. Je me suis rendu à Waseskun avec un preneur de son au rythme de trois ou quatre jours par semaine pendant 12 mois; on habitait là. Je me suis familiarisé avec l'endroit et avec ses résidents, et eux ont pu se familiariser avec nous. Je leur ai expliqué mon projet, tranquillement. Au bout de six mois, j'ai eu accès aux séances de thérapie de groupe, qui sont devenues le point central autour duquel s'articule le film. Ils m'ont accueilli dans leurs cérémonies aussi. Mais, pour en arriver là, comme je disais, c'a été une démarche de longue haleine. Je voulais que les hommes comprennent ce que je voulais faire. Et je leur demandais si eux étaient d'accord. C'a été un processus transparent, collaboratif.»

Confronter ses démons

Le documentariste l'avoue: l'ambiance qui règne à Waseskun l'a parfois étonné. En effet, malgré la teneur dramatique, voire tragique, des échanges, les détenus sont capables de faire preuve d'humour. On pense entre autres à cet homme qui, en rencontre individuelle avec son intervenant social, confie n'avoir jamais réellement confronté ses démons avant d'aboutir à Waseskun.

«J'ai fait deux cures de désintoxication avant, sans que ça dure. En chemin, j'ai brisé cinq petits cœurs, ceux de mes enfants. Six en comptant celui de leur mère. Et pourtant, ils sont encore capables de m'apprécier, de m'aimer. Ils me voient m'épanouir — et engraisser!», conclut-il en désignant son ventre rebondi.

Sans complaisance

Un autre aspect qui frappe, là encore, très fort, c'est la complète absence de complaisance de ces hommes martyrisés qui devinent, pour plusieurs, bourreaux à leur tour — envers autrui mais surtout, souvent, envers eux-mêmes. Lorsqu'ils s'ouvrent sur leurs traumatismes, qu'ils les nomment, on ne sent jamais un désir d'être pris en pitié ou de minimiser la gravité des crimes commis. Ni, en l'occurrence, de surpasser en horreur une précédente confession.

On le précise, certains témoignages rendent à cet égard compte de sévices inhumains — inhumains — subis durant la petite enfance, l'enfance, puis l'adolescence. Un pattern émerge, avec la violence comme seule porte de sortie dès que le corps de la victime devient aussi fort, sinon plus, que celui de l'agresseur, avec à la clé un cycle sans fin de destruction et d'autodestruction.

Cycle que les intervenants du centre essaient justement de briser.

Vers le salut

Le regard encore hanté, les détenus de Waseskun tâtonnent devant nos yeux en quête d'une évasive rédemption, d'un salut difficile à atteindre, mais possible. Car, pour la petite histoire, «waseskun» signifie en langue cri: «le moment, après une tempête, où les nuages commencent à se dissiper, laissant apparaître le bleu du ciel et les premiers rayons du soleil.»

Le petit miracle qu'accomplit Steve Patry, au final, réside dans ce qu'il révèle derrière ces hommes de rage, des hommes de courage.

Le Devoir

François Lévesque est à Québec à l'invitation du FCVQ.

ÉDUCATION

SUIITE DE LA PAGE 1

et consolider l'expertise des différentes professions liées à l'enseignement et à la pédagogie».

Il souhaite également «améliorer la préparation et la formation continue des enseignants pour mieux répondre aux besoins des élèves dans des classes de plus en plus hétérogènes».

«On va avoir cette réflexion-là d'abord — bien entendu — avec les enseignants et avec les gens qui sont intéressés par l'école», a répondu le ministre de l'Éducation, Sébastien Proulx, lors d'une conférence de presse tenue pour le lancement de sa vaste consultation publique sur l'éducation, vendredi matin.

Le ministre dit vouloir réfléchir avec les acteurs du milieu à la façon dont cela pourrait se faire «dans le respect de l'espace d'autonomie des enseignants [et] dans le cadre de leur motivation».

Mécontentement

Si l'annonce de la consultation a été applaudie par la majorité des acteurs du réseau, dont plusieurs dizaines de représentants s'étaient déplacés à la Grande Bibliothèque de Montréal pour assister à l'événement, vendredi matin, ces deux points suscitent déjà du mécontentement. Il faut dire que les idées de la formation en continu et de la création d'un ordre professionnel reviennent constamment dans le débat public et sont, chaque fois, rejetées par les enseignants eux-mêmes.

«Sur des questions comme l'ordre professionnel des enseignants, on l'a déjà dit: pour nous, ce dossier-là est clos, on ne devrait même pas perdre de temps là-dessus», répond Louise Chabot, présidente de la Centrale des syndicats du Québec (CSQ), qui souhaite plutôt que les consultations soient «centrées sur les vraies affaires», soit la réussite des jeunes.

C'est également la position de Normand Baillargeon, essayiste et professeur en sciences de l'éducation à l'UQAM. «Je pense que, entre toutes les graves questions qui se posent en éducation, celle-là n'est pas la plus urgente et qu'on risque encore une fois de débattre de structures plus que de contenus.»

Quant à la question de la formation continue, le spécialiste affirme que c'est une «belle idée, mais [que] la priorité doit



JACQUES BOISSINOT LA PRESSE CANADIENNE

Le ministre Sébastien Proulx dit vouloir «améliorer la préparation et la formation continue des enseignants».

être la formation initiale, qui est parfois, voire souvent, une catastrophe.»

Enseignants-experts

À la Fédération autonome des enseignants (FAE), le président, Sylvain Mallette, se réjouit d'entendre le ministre de l'Éducation dire qu'il veut écouter les propositions des «experts» que sont les enseignants. Mais il craint ceux qu'il appelle les «pédagogues» du ministère et des commissions scolaires, qui imposent leur vision et empiètent sur l'autonomie des professeurs. «Il y a plein de gens qui rentrent dans la classe aujourd'hui, qui viennent nous dire comment faire le travail et la consultation, ça doit être une occasion de récupérer cet espace-là qui nous appartient.»

Il espère également convaincre le ministre de faire marche arrière sur la question des ordres professionnels. «On va répondre à ses questions et on va lui expliquer pourquoi la création d'un ordre professionnel, ce n'est pas une bonne solution, ça ne changera rien à la réussite, et on va lui rappeler qu'il existe déjà de la formation continue.»

Barricades

Pourtant, certains sont ravis que le ministre ramène cette idée sur la table. C'est le cas du président de la Fédération des établissements d'enseignement privés, Jean-Marc Saint-Jacques, qui affirme que la création d'un ordre professionnel est «le meilleur moyen de reconnaître la compétence des enseignants et d'assurer une formation continue tout au long de leur carrière.»

Mais il est conscient que c'est un terrain miné. «Je sais que, dès que l'on parle d'un ordre professionnel, tout de suite les barricades se dressent partout, alors si on trouve d'autres

façons de le faire, moi, je suis ouvert.»

Cinquante ans après la création du ministère de l'Éducation et 20 ans après les derniers états généraux, le ministre Sébastien Proulx estime qu'il faut «moderniser notre système d'éducation». Il entend mener des consultations à travers tout le Québec avant de conclure, le 1^{er} décembre prochain, par une rencontre nationale qui jettera les bases d'une politique de la réussite éducative.

On y discutera des services de garde éducatifs et du dépistage précoce, de l'intégration des élèves handicapés ou en difficulté d'apprentissage, des ressources technologiques nécessaires à la réussite, de la préparation au marché du travail, d'interventions ciblées pour les nouveaux arrivants et de l'engagement parental.

«Aveu d'un échec»

La réflexion sera intéressante et Sylvain Mallette, de la FAE, a bien hâte de faire entendre les propositions des enseignants. Mais il ne peut s'empêcher d'y voir «l'aveu d'un échec» des politiques gouvernementales des dernières décennies.

«On a chambardé le réseau des écoles publiques, le programme de formation des maîtres, le programme de formation de l'école québécoise. On nous a dit: "Arrêtez d'enseigner de telle façon", et on nous a obligés à enseigner de telle autre façon, pour se rendre compte que, 20 ans plus tard, ça ne semble pas avoir fonctionné, puisqu'on se pose encore les mêmes questions. Les arguments que j'entends aujourd'hui, ce sont ceux qui ont servi à nous imposer la réforme. C'est comme si le temps s'était arrêté pendant 20 ans.»

Le Devoir

LE DEVOIR

Les bureaux de *Le Devoir* sont situés au 2050, rue De Bleury, 9^e étage, Montréal (Québec), H3A 3M9 ☎ Place-des-Arts Ils sont ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 17h Renseignements et administration : 514 985-3333

La rédaction
Au téléphone 514 985-3333 / 418 643-1541
Par courriel redaction@ledevoir.com
Par télécopieur 514 985-3360

Publicité
Au téléphone 514 985-3399
Extérieur de Montréal (sans frais) 1 800 363-0305
Par télécopieur 514 985-3390

Avis publics et appels d'offres
Au téléphone 514 985-3344
Par courriel avisdev@ledevoir.com
Par télécopieur 514 985-3340

Petites annonces et publicité par regroupement
Au téléphone 514 985-3322
Par télécopieur 514 985-3340

Abonnements (lundi à vendredi, 7 h 30 à 16 h 30)
Au téléphone 514 985-3355
Extérieur de Montréal (sans frais) 1 800 463-7559
Par courriel abonnements@ledevoir.com
Par télécopieur 514 985-5967

Agenda culturel
Par courriel agenda@ledevoir.com